

A11T74
E88
1991/92
QL
P. gouv.

ÉTUDE DES CRÉDITS
CONSEIL DU TRÉSOR
EXERCICE FINANCIER 1991-1992



**ÉTUDE DES CRÉDITS
1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR**

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.- Budget global 1991-1992, description du programme et des éléments	3
2.- Évolution global des crédits	3
3.- Ressources humaines	4
4.- Membres du Conseil du trésor et son Secrétariat	5

SECTION II - BUDGET DÉTAILLÉ

1.- Comparatif du budget et des effectifs 1991-1992 par rapport à l'exercice 1990-1991 au global par élément	6
2.- Comparatif du budget 1991-1992 par rapport au budget 1990-1991 par catégorie de dépenses au niveau du programme ainsi que les explications des principaux écarts	9
3.- Comparatif du budget 1991-1992 par rapport au budget 1990-1991 par catégorie de dépenses pour l'élément 01	11
4.- Comparatif du budget 1991-1992 par rapport au budget 1990-1991 par catégorie de dépenses pour l'élément 02	13
5.- Comparatif du budget 1991-1992 par rapport au budget 1990-1991 par catégorie de dépenses pour l'élément 03	15
6.- Comparatif du budget 1991-1992 par rapport au budget 1990-1991 par catégorie de dépenses pour l'élément 04	17

SECTION I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**ÉTUDE DES CRÉDITS
1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR**

3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.- BUDGET GLOBAL 1991-1992, DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DES ÉLÉMENTS

Les crédits demandés par le Conseil du trésor pour l'année financière 1991-1992 s'élèvent à 23 275 000 \$ dont 23 264 800 \$ en crédits votés et 10 200 \$ en crédits permanents et sont regroupés sous le programme "Gestion budgétaire et politiques administratives". Ce programme vise à établir les politiques générales de gestion des ressources humaines, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes qui en dépendent les utilisent efficacement dans l'exécution de leur programme. Ces crédits sont répartis en quatre éléments:

Élément 01 -	Politiques budgétaires	3 844 100 \$
Élément 02 -	Politiques de gestion	5 975 300 \$
Élément 03 -	Politiques de personnel et relations de travail	7 100 200 \$
Élément 04 -	Soutien administratif et technique	6 355 400 \$

Les activités de l'élément 01 consistent à préparer les prévisions budgétaires du gouvernement, à suivre l'exécution du budget et à évaluer les implications financières des projets et des programmes d'activités des ministères et des organismes.

Les activités de l'élément 02 concernent les responsabilités du Conseil du trésor à l'égard de la gestion de l'information et des technologies de l'information, de la gestion des biens et services et de la gestion financière et de contrôle des effectifs. Les services impliqués ont également pour préoccupation le développement des politiques de gestion visant une meilleure utilisation des ressources financières et matérielles. La Direction des systèmes et des technologies de l'information qui dessert le Secrétariat du Conseil du trésor fait également partie de cet élément.

Les activités de l'élément 03 visent à établir les politiques générales de gestion de personnel concernant l'utilisation des ressources humaines, l'accès à l'égalité en emploi, la santé et la sécurité du travail, la rémunération et les conditions de travail. Elles consistent également à négocier les conventions collectives dans la fonction publique et à déterminer les mandats de négociation dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Les activités de l'élément 04 regroupent les responsabilités du Cabinet du ministre, du bureau du Secrétaire, du Greffe et de la Direction de l'administration. Le Greffe reçoit les demandes et les mémoires transmis au Conseil et, après en avoir vérifié la recevabilité, en assure la distribution et le suivi. Il prépare l'ordre du jour des séances du Conseil, consigne les décisions qui y sont prises et les fait connaître à qui de droit. Il publie et tient à jour le Recueil des politiques de gestion des ressources humaines et le Répertoire des politiques administratives. La Direction de l'administration s'occupe de la régie interne des ressources humaines, financières et matérielles du Conseil du trésor et de son Secrétariat.

2.- ÉVOLUTION GLOBALE DES CRÉDITS

Les crédits modifiés pour l'année financière 1990-1991, au montant de 22 976,80 \$ passent à 23 275,00 \$ en 1991-199, soit une augmentation de 1,3 % par rapport aux crédits 1990-1991. Cette faible hausse s'explique tout d'abord par une baisse de l'effectif total qui a été réduit de 333

à 325 équivalents temps complets. Ainsi le budget de la catégorie "Fonctionnement-personnel" diminue de 0,4 % par rapport à l'année financière 1990-1991.

Le budget de la catégorie "Fonctionnement-autres dépenses" augmente de 6,4 % par rapport à l'année financière 1990-1991. Cette augmentation se situe principalement au chapitre des relations de travail en prévision des négociations éventuelles des conventions collectives qui seront probablement suspendues. Il y a également un budget additionnel de prévu en matière de contrat de service pour la révision des politiques de gestion de l'information et de ses technologies.

Le budget de la catégorie "Capital-autres dépenses" subit une baisse de 18,9 % par rapport à l'année financière 1990-1991. La prévision d'achat d'équipements informatiques est réduite par rapport à l'année financière 1990-1991. Le coût d'acquisition d'équipement sera également moins élevé compte tenu du fait que le gouvernement du Québec est exempté de la T.P.S.

3.- RESSOURCES HUMAINES

La structure organisationnelle du Secrétariat du Conseil du trésor a fait l'objet d'une modification. Ce changement a été effectué dans le Secteur des politiques de personnel et des relations de travail où le poste de secrétaire adjoint aux relations de travail a été remplacé par le poste de secrétaire adjoint aux politiques de personnel. Ce dernier est responsable de l'ensemble des politiques de personnel de la fonction publique. Il regroupe la Direction des politiques de personnel d'encadrement et la Direction des conditions de travail et des politiques de personnel.

ÉTUDE DES CRÉDITS
1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR

5

MEMBRES DU CONSEIL DU TRÉSOR

Monsieur Daniel Johnson, président
ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique

Madame Monique Gagnon-Tremblay, vice présidente
ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Monsieur André Bourbeau
ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation
professionnelle

Monsieur Robert Dutil
ministre des Approvisionnementnements et Services

Monsieur Gérard Tremblay
ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

		<u>DATE DE NOMINATION</u>
SECRÉTAIRE	MONSIEUR DENIS BÉDARD	87-06-10
SECRÉTAIRE ASSOCIÉ AUX POLITIQUES DE PERSON- NEL ET AUX RELATIONS DE TRAVAIL	MONSIEUR MICHEL CRÊTE	87-09-16
SECRÉTAIRE ADJOINT AUX POLITIQUES BUDGÉ- TAIRES	MONSIEUR LORAIN GROLEAU	89-06-01
SECRÉTAIRE ADJOINT AUX POLITIQUES DE PERSONNEL	MONSIEUR JACQUES S. ROY	91-01-16
SECRÉTAIRE ADJOINT AUX POLITIQUES DE GESTION	MONSIEUR BRUNO GRÉGOIRE	86-04-30

SECTION II - BUDGET DÉTAILLÉ

PROGRAMME 01: GESTION BUDGÉTAIRE ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

(EN MILLIERS DE \$)

COMPARATIF DES CRÉDITS 1991-1992 PAR RAPPORT À 1990-1991				
PROGRAMME	EXERCICE FINANCIER		ÉCART	
	1991-1992	1990-1991	\$	%
01 - Gestion budgétaire et politiques administratives	23 275,0	22 976,8	298,2	1,3

COMPARATIF DES EFFECTIFS 1991-1992 PAR RAPPORT À 1990-1991				
PROGRAMME	EXERCICE FINANCIER		ÉCART	
	1991-1992	1990-1991	NOMBRE	%
01 - Gestion budgétaire et politiques administratives	325	333	(8)	(2,4)

COMPARATIF DU BUDGET 1991-1992 PAR RAPPORT
 AU BUDGET 1990-1991 PAR
 ÉLÉMENT DE PROGRAMME

(EN MILLIERS DE \$)

ÉLÉMENTS	BUDGET 1991-1992	BUDGET 1990-1991	ÉCARTS	
			\$	%
01 - Politiques budgétaires	3 844,1	3 849,8	(5,7)	(0,1)
02 - Politiques de gestion	5 975,3	5 688,1	287,2	5,0
03 - Politiques de personnel et des relations de travail	7 100,2	6 988,1	112,1	1,6
04 - Soutien administratif et technique	6 355,4	6 450,8	(95,4)	(1,5)
TOTAL DES CRÉDITS	23 275,0	22 976,8	298,2	1,3

TABLEAU COMPARATIF DE L'EFFECTIF GLOBAL

1991-1992 PAR RAPPORT A 1990-1991

ÉLÉMENTS	1991-1992			1990-1991		
	REG.	OCC.	TOTAL	REG.	OCC.	TOTAL
01 - Politiques budgétaires	76	0	76	77	1	78
02 - Politiques de gestion	73	0	73	72	1	73
03 - Politiques de personnel et des relations de travail	138	0	138	137	3	140
04 - Soutien administratif et technique	37	1	38	36	6	42
TOTAL DES EFFECTIFS	324	1	325	322	11	333

COMPARATIF DU BUDGET 1991-1992 PAR RAPPORT

AU BUDGET 1990-1991 PAR CATÉGORIE DE

DÉPENSES POUR LE PROGRAMME - 01

(EN MILLIERS DE \$)

PROGRAMME 01: GESTION BUDGÉTAIRE ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

CATÉGORIES	CRÉDITS		CRÉDITS		ÉCARTS	
	1991-1992	%	1990-1991	%	\$	%
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL						
01 - Traitements réguliers	15 313,4	65,8	15 141,1	65,9	172,3	1,14
02 - Autres rémunérations	78,0	0,3	307,1	1,3	(229,1)	(74,60)
Sous-total	15 391,4	66,1	15 448,2	67,2	(56,8)	(0,37)
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES						
03 - Communications	595,5	2,6	693,9	3,0	(98,4)	(14,18)
04 - Services	2 522,1	11,0	1 985,1	8,6	537,0	27,05
05 - Entretien	155,4	0,7	155,3	0,7	0,1	0,06
06 - Loyers	3 468,4	15,1	3 437,1	15,0	31,3	0,91
07 - Fournitures	460,0	2,0	480,1	2,1	(20,1)	(4,19)
08 - Équipement	128,6	0,6	136,4	0,6	(7,8)	(5,72)
11 - Autres dépenses	46,1	0,2	46,1	0,2	0,0	0,00
Sous-total	7 376,1	31,7	6 934,0	30,2	442,1	6,38
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES						
08 - Équipement	374,5	1,6	461,6	2,0	(87,1)	(18,87)
TRANSFERT						
10 - Subvention	132,0	0,6	132,0	0,6	0,0	0,00
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES						
13 - Prêts, placements et avances	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,00
GRAND TOTAL	23 275,0	100,0	22 976,8	100,0	298,2	1,30
EFFECTIFS TOTAUX	325		333		(8)	(2,40)

EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX ÉCARTS BUDGÉTAIRES

(EN MILLIERS DE \$)

PROGRAMME 01: GESTION BUDGÉTAIRE ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

CATÉGORIE DE DÉPENSES	EXPLICATIONS DES ÉCARTS BUDGÉTAIRES
<p><u>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</u></p> <p>01 - Traitements réguliers 172,3</p> <p>02 - Autres rémunérations (229,1)</p>	<p><u>Fonctionnement - personnel régulier</u></p> <p>L'écart de 172,3 résulte des points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajustement de la masse salariale suivant l'application de la convention collective - Conversion de postes occasionnels en postes réguliers - Diminution des effectifs de 333 à 325 - Ajustement pour postes vacants <p><u>Fonctionnement - personnel occasionnel</u></p> <p>La diminution est due en grande partie à la conversion de postes occasionnels en postes réguliers</p>
<p><u>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</u></p> <p>442,1</p>	<p><u>Fonctionnement - autres dépenses</u></p> <p>L'augmentation résulte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'augmentation du budget des négociations - des besoins supplémentaires pour la révision des politiques en matière de gestion de l'information et de ces technologies
<p><u>CAPITAL - AUTRES DÉPENSES</u></p> <p>(87,1)</p>	<p><u>Capital - autres dépenses</u></p> <p>L'écart résulte d'une baisse dans les prévisions d'achats d'équipements ainsi que d'une économie suite à l'exemption de l'application de la T.P.S.</p>

COMPARATIF DU BUDGET 1991-1992 PAR RAPPORT
AU BUDGET 1990-1991 PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
AU NIVEAU DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME

(EN MILLIERS DE \$)

ÉLÉMENT 01 - POLITIQUES BUDGÉTAIRES

CATÉGORIES DE DEPENSES	CREDITS		ECARTS	
	1991-1992	1990-1991	\$	%
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL				
01 - Traitements réguliers	3 713,2	3 698,3	14,9	0,40
02 - Autres rémunérations	0,0	26,0	(26,0)	(100,00)
Sous-total	3 713,2	3 724,3	(11,1)	(0,30)
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES				
03 - Communications	38,2	36,6	1,6	4,37
04 - Services	62,6	60,0	2,6	4,33
05 - Entretien	2,1	2,0	0,1	5,00
06 - Loyers	0,0	0,0	0,0	0,00
07 - Fournitures	10,8	10,4	0,4	3,85
08 - Équipement	16,2	15,5	0,7	4,52
11 - Autres dépenses	1,0	1,0	0,0	0,00
Sous-total	130,9	125,5	5,4	4,30
CAPITAL- AUTRES DÉPENSES				
08 - Équipement	0,0	0,0	0,0	0,00
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES				
13 - Prêts, placements et avances	0,0	0,0	0,0	0,00
TOTAL DE L'ÉLÉMENT	3 844,1	3 849,8	(5,7)	(0,15)
EFFECTIFS	76	78	(2)	(2,56)

COMPARATIF DU BUDGET 1991-1992 PAR RAPPORT
AU BUDGET 1990-1991 PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
AU NIVEAU DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME
(EN MILLIERS DE \$)

ÉLÉMENT 02 - POLITIQUES DE GESTION

CATÉGORIES DE DÉPENSES	CRÉDITS		ÉCARTS	
	1991-1992	1990-1991	\$	%
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL				
01 - Traitements réguliers	3 343,7	3 082,6	261,1	8,47
02 - Autres rémunérations	0,0	26,0	(26,0)	(100,00)
Sous-total	3 343,7	3 108,6	235,1	7,56
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES				
03 - Communications	30,3	30,3	0,0	0,00
04 - Services	1 422,8	1 279,4	143,4	11,21
05 - Entretien	112,3	112,3	0,0	0,00
06 - Loyers	409,2	409,2	0,0	0,00
07 - Fournitures	49,5	53,2	(3,7)	(6,95)
08 - Équipement	75,0	80,7	(5,7)	(7,06)
11 - Autres dépenses	27,1	27,1	0,0	0,00
Sous-total	2 126,2	1 992,2	134,0	6,73
CAPITAL- AUTRES DÉPENSES				
08 - Équipement	373,4	455,3	(81,9)	(17,99)
TRANSFERT				
10 - Subvention	132,0	132,0	0,0	0,00
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES				
13 - Prêts, placements et avances	0,0	0,0	0,0	0,00
TOTAL DE L'ÉLÉMENT	5 975,3	5 688,1	287,2	5,05
EFFECTIFS	73	73	0	0,00

EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX ÉCARTS BUDGÉTAIRES

(EN MILLIERS DE \$)

ÉLÉMENT 02: POLITIQUES DE GESTION

CATÉGORIE DE DÉPENSES	EXPLICATIONS DES ÉCARTS BUDGÉTAIRES
<u>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</u>	<u>Fonctionnement - personnel régulier</u>
01 - Traitements réguliers 261,1	L'écart de 261,1 résulte des points suivants: - Ajustement des traitements suivant l'application de la convention collective - Ajustement pour les postes vacants
02 - Autres rémunérations (26,0)	<u>Fonctionnement - personnel occasionnel</u> La diminution du budget est due à la conversion d'un poste occasionnel en poste régulier
<u>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</u>	<u>Fonctionnement - autres dépenses</u>
134,0	L'augmentation budgétaire résulte de besoins supplémentaires pour les contrats de service relatifs à la révision des politiques en matière de gestion de l'information et de ces technologies
<u>CAPITAL - AUTRES DÉPENSES</u>	<u>Capital - autres dépenses</u>
(81,9)	La diminution résulte d'une baisse dans les prévisions d'achats de micro-ordinateurs pour l'ensemble du Secrétariat ainsi que d'une économie suite à l'exemption de l'application de la T.P.S.

COMPARATIF DU BUDGET 1991-1992 PAR RAPPORT
AU BUDGET 1990-1991 PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
AU NIVEAU DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME

(EN MILLIERS DE \$)

ÉLÉMENT 03 - POLITIQUES DE PERSONNEL ET RELATIONS DE TRAVAIL

CATÉGORIES DE DÉPENSES	CRÉDITS		ÉCARTS	
	1991-1992	1990-1991	\$	%
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL				
01 - Traitements réguliers	6 070,5	6 248,0	(177,5)	(2,84)
02 - Autres rémunérations	0,0	92,0	(92,0)	(100,00)
-----	-----	-----	-----	-----
Sous-total	6 070,5	6 340,0	(269,5)	(4,25)
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES				
03 - Communications	202,0	202,0	0,0	0,00
04 - Services	767,7	376,7	391,0	103,80
05 - Entretien	1,0	1,0	0,0	0,00
06 - Loyers	0,0	0,0	0,0	0,00
07 - Fournitures	37,2	40,0	(2,8)	(7,00)
08 - Équipement	18,8	20,2	(1,4)	(6,93)
11 - Autres dépenses	3,0	3,0	0,0	0,00
-----	-----	-----	-----	-----
Sous-total	1 029,7	642,9	386,8	60,16
CAPITAL- AUTRES DÉPENSES				
08 - Équipement	0,0	5,2	(5,2)	(100,00)
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES				
13 - Prêts, placements et avances	0,0	0,0	0,0	0,00
-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL DE L'ÉLÉMENT	7 100,2	6 988,1	112,1	1,60
-----	-----	-----	-----	-----
EFFECTIFS	138	140	(2)	(1,43)

EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX ÉCARTS BUDGÉTAIRES

(EN MILLIERS DE \$)

ÉLÉMENT 03: POLITIQUES DE PERSONNEL ET DES RELATIONS DE TRAVAIL

CATÉGORIE DE DÉPENSES	EXPLICATIONS DES ÉCARTS BUDGÉTAIRES
<u>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</u>	<u>Fonctionnement - personnel régulier</u>
01 - Traitements réguliers (177,5)	La diminution budgétaire de 177,5 résulte des points suivants: - Diminution des effectifs de 140 à 138 - Ajustement pour les postes vacants - Ajustement des traitements suivant l'application de la convention collective
02 - Autres rémunérations (92,0)	<u>Fonctionnement - personnel occasionnel</u> L'écart résulte de la conversion de trois postes occasionnels en postes réguliers
<u>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</u> 386,8	<u>Fonctionnement - autres dépenses</u> L'écart résulte de l'augmentation du budget relatif aux négociations des conventions collectives de travail

COMPARATIF DU BUDGET 1991-1992 PAR RAPPORT
AU BUDGET 1990-1991 PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
AU NIVEAU DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME

(EN MILLIERS DE \$)

ÉLÉMENT 04 - SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

CATÉGORIES DE DÉPENSES	CRÉDITS		ÉCARTS	
	1991-1992	1990-1991	\$	%
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL				
01 - Traitements réguliers	2 186,0	2 112,2	73,8	3,49
02 - Autres rémunérations	78,0	163,1	(85,1)	(52,18)
Sous-total	2 264,0	2 275,3	(11,3)	(0,50)
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES				
03 - Communications	325,0	425,0	(100,0)	(23,53)
04 - Services	269,0	269,0	0,0	0,00
05 - Entretien	40,0	40,0	0,0	0,00
06 - Loyers	3 059,2	3 027,9	31,3	1,03
07 - Fournitures	362,5	376,5	(14,0)	(3,72)
08 - Équipement	18,6	20,0	(1,4)	(7,00)
11 - Autres dépenses	15,0	15,0	0,0	0,00
Sous-total	4 089,3	4 173,4	(84,1)	(2,02)
CAPITAL- AUTRES DÉPENSES				
08 - Équipement	1,1	1,1	0,0	0,00
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES				
13 - Prêts, placements et avances	1,0	1,0	0,0	0,00
TOTAL DE L'ÉLÉMENT	6 355,4	6 450,8	(95,4)	(1,48)
EFFECTIFS	38	42	(4)	(9,52)

EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX ÉCARTS BUDGÉTAIRES

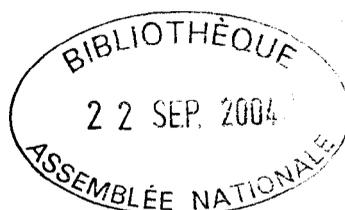
(EN MILLIERS DE \$)

ÉLÉMENT 04: SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

CATÉGORIE DE DÉPENSES	EXPLICATIONS DES ÉCARTS BUDGÉTAIRES
<p><u>FONCTIONNEMENT - PERSONNEL</u></p> <p>01 - Traitements réguliers 73,8</p> <p>02 - Autres rémunérations (85,1)</p>	<p><u>Fonctionnement - personnel régulier</u></p> <p>L'écart résulte des points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des effectifs de 42 à 38 - Ajustement pour les postes vacants - Ajustement des traitements suivant l'application de la convention collective <p><u>Fonctionnement - personnel occasionnel</u></p> <p>L'écart résulte d'une baisse des effectifs occasionnels ainsi que de la conversion d'un poste occasionnel en poste régulier</p>
<p><u>FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES</u></p> <p>(84,1)</p>	<p><u>Fonctionnement - autres dépenses</u></p> <p>La diminution résulte d'une baisse dans le budget prévu pour le fonds des services de télécommunication</p>

ÉTUDE DES CRÉDITS
1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR

LISTE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE



ÉTUDE DES CRÉDITS
1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**LISTE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX DE
L'OPPOSITION OFFICIELLE**

ÉTUDE DES CRÉDITS
1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR

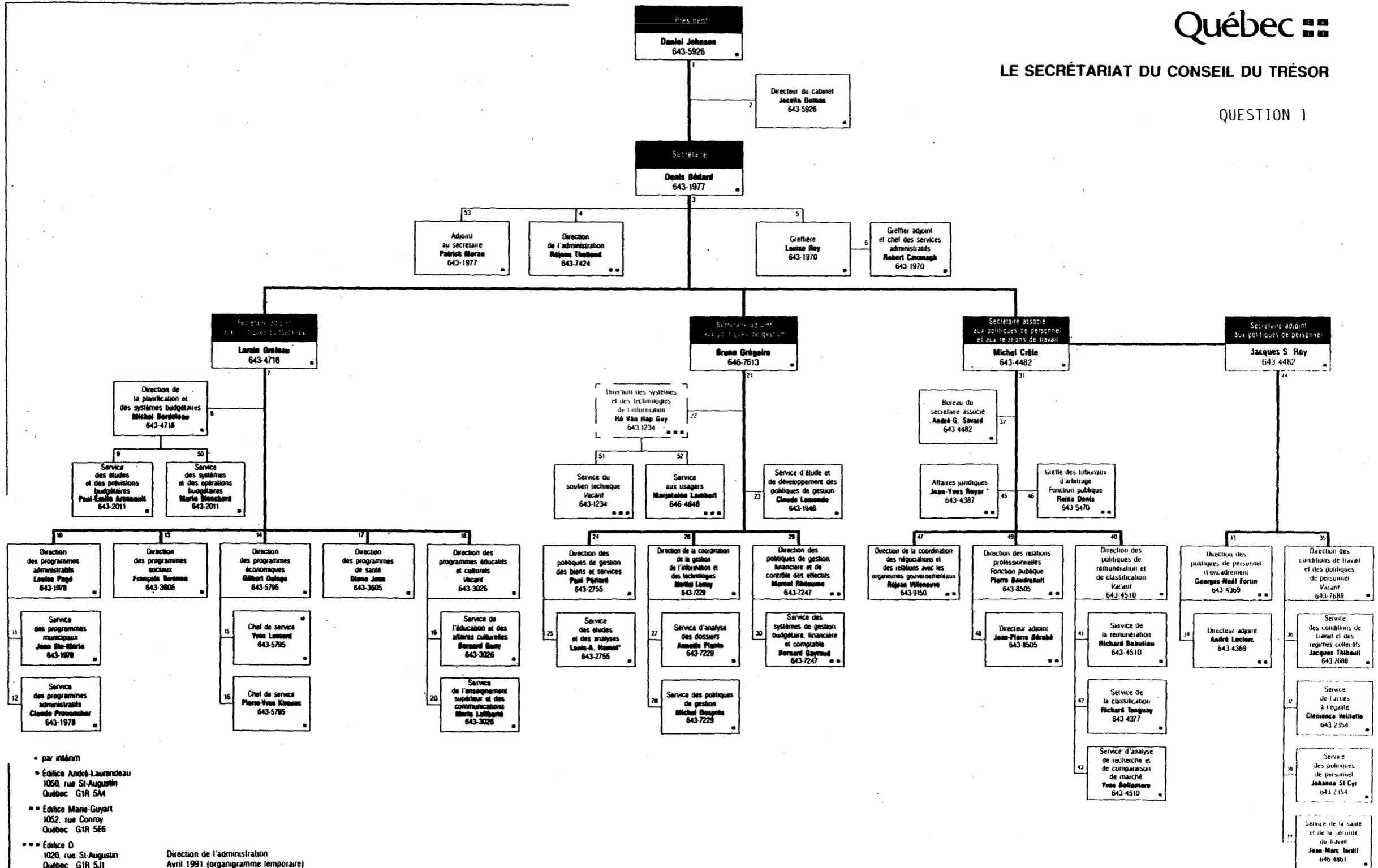
LISTE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Demandes de renseignements généraux de l'Opposition officielle adressées à tous les ministères et organismes gouvernementaux

- 1.- Organigramme du ministère ou de l'organisme
- 2.- Liste des publications régulières du ministère ou de l'organisme:
 - tirage
 - coût
 - distribution
 - imprimeur
 - copie du dernier numéro
- 3.- Liste des voyages hors Québec depuis le 1^{er} avril 1990:
 - but du voyage
 - coût
 - noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés
 - pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés
- 4.- Liste des dépenses en publicité:
 - les sommes dépensées pour l'exercice financier 1990-1991 et les prévisions pour 1991-1992
 - ventilation des dépenses par type de média
- 5.- Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 1990-1991 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent:
 - liste et coût
 - copie du questionnaire et du résultat
- 6.- Liste des contrats de moins de 25 000 \$ octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1^{er} avril 1990 au 31 mars 1991 en indiquant:
 - nom du professionnel ou de la professionnelle ou de la firme
 - l'objet
 - le coût
- 7.- Copie des demandes et la liste des réponses et des avis adressés à l'organisme ou au ministère par la Commission des droits de la personne depuis le 1^{er} avril 1990
- 8.- Copie des avis généraux ou particuliers adressés au ministère ou à l'organisme par la Commission d'accès à l'information durant l'exercice financier 1990-1991
- 9.- Liste des avis généraux ou particuliers adressés au ministère ou à l'organisme par le Protecteur du citoyen durant l'exercice financier 1990-1991
- 10.- Liste des avis généraux ou particuliers adressés au ministère ou à l'organisme par le Vérificateur général durant l'exercice financier 1990-1991

- 11.- Le nombre et la répartition du personnel féminin, des personnes handicapées et des communautés culturelles (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour 1990-1991 ainsi que les prévisions pour 1991-1992
- 12.- Mise à part la Société immobilière du Québec, la liste des firmes en 1990-1991 qui louent des espaces en indiquant pour chacune d'elles:
 - l'emplacement de la location
 - la superficie du local loué
 - le coût de location au mètre carré
 - le coût total de ladite location
 - la durée du bail
- 13.- La liste des contrats attribués en 1990-1991 à des firmes dans le domaine de l'informatique en indiquant:
 - l'objet du contrat
 - la durée du contrat
 - le coût du contrat
- 14.- La liste des contrats attribués en 1990-1991 à des firmes de communication ou de relations publiques en indiquant:
 - l'objet du contrat
 - la durée du contrat
 - le coût du contrat
- 15.- Pour chacun des organismes gouvernementaux, la liste de tous les départs intervenus depuis le 1^{er} avril 1989 au niveau du conseil d'administration en identifiant:
 - la personne touchée
 - son titre
 - la date de sa nomination et de son départ
 - la raison du départ
- 16.- La liste des tarifs (droits et permis) en vigueur pour chacun des exercices financiers 1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992 en indiquant:
 - la tarification pour chacun des droits et permis perçus
 - le total des revenus perçus pour chacun des droits et permis exigés
- 17.- La ventilation des employés et employées en 1990-1991 selon leur statut (permanent/occasionnel) et en indiquant la catégorie (fonctionnaire/cadre) et leur lieu de travail (Québec/Montréal/Outaouais/Reste du Québec/Étranger)
- 18.- a) Liste du personnel du cabinet et de la suite sous-ministérielle en 1990-1991 en indiquant:
 - la date de l'entrée en fonction
 - la date du départ s'il y a lieu
 - le titre de la fonction
 - la classification
 - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés
- b) Le montant total des salaires et honoraires versés par le cabinet pour l'exercice 1990-1991
- c) Le nombre total d'employés et employées au cabinet

- 19.- Liste des contrats donnés en 1990-1991 à même le budget discrétionnaire du cabinet du ministre en indiquant:
 - le nom de l'organisme ou de la personne concernée
 - le coût
 - l'objet
- 20.- Les effectifs (noms et salaires) sur la masse salariale du ministère qui ne se voient pas assignés de postes réels pour l'année financière 1990-1991
- 21.- Liste des crédits périmés par programme et par élément pour l'exercice 1990-1991
- 22.- Ventilation des crédits (incluant les crédits supplémentaires) par super-catégories et catégories pour l'exercice financier 1990-1991
- 23.- Ventilation des dépenses (déboursés) par super-catégories et catégories pour l'exercice financier 1990-1991
- 24.- S'il y a eu transfert d'une catégorie à une autre (crédits par rapport aux dépenses), quelle en est la raison?
- 25.- La liste détaillée des contrats du ministère qui, depuis le 1^{er} mars 1990 ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant du surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat
- 26.- La liste des personnes qui formaient les comités de sélection pour chacun des contrats du ministère accordés par un comité de sélection depuis le 1^{er} mars 1990
- 27.- La ventilation détaillée des transferts obtenus du gouvernement fédéral en 1990-1991 dans le cadre des divers programmes à frais partagés; pour chacun de ces programmes, description sommaire du mode de subvention
- 28.- La liste de tous les comités, rencontres ou conférences fédérales-provinciales et interprovinciales auxquels des fonctionnaires ou représentants québécois ont participé en 1990-1991 en spécifiant:
 - le sujet de l'activité et la date
 - le nom et le titre des fonctionnaires et représentants participants
 - le coût rattaché à chaque activité
- 29.- Les compressions budgétaires résultant de la révision des programmes, telles qu'exigées par le Conseil du trésor: ventilation par programme en indiquant l'objectif visé et le résultat obtenu pour l'exercice financier 1990-1991 et l'objectif visé pour l'exercice 1991-1992
- 30.- La liste des dépenses en recherche et en développement (R & D): ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 1990-1991 et les prévisions pour 1991-1992, en spécifiant le ou les programmes dans lequel ou lesquels elles s'inscrivent et la nature des recherches entreprises
- 31.- Les montants versés en 1990-1991 par le gouvernement fédéral et ses organismes au chapitre des tarifs, droits et permis québécois
- 32.- La liste des lois ou articles de lois qui ne sont pas encore en vigueur



- par intérim
- Édifice André-Laurendeau
1050, rue St-Augustin
Québec G1R 5M4
- Édifice Marie-Guyart
1062, rue Conroy
Québec G1R 5E6
- Édifice D
1020, rue St-Augustin
Québec G1R 5J1

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME				
PUBLICATIONS	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMERIE
<u>BUDGET 1990-1991</u>				
Crédits	2 000	12 737	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Laurentide inc.
Renseignement supplémentaires	2 000	7 184	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Laurentide inc.
Additional Information	400	4 124	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Laurentide inc.
Estimates	400	6 230	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Laurentide inc.
Crédits supplémentaires # 1	1 900	2 345	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Laurentide inc.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME				
PUBLICATIONS	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMERIE
Supplementary Estimates # 2	300	1 247	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Laurentide inc.
<u>BUDGET 1991-1992</u>				
Crédits	2 050	12 022	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Provinciale inc.
Renseignements supplémentaires	2 050	9 566	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Provinciale inc.
Additional Information	450	3 470	Assemblée nationale Ministères et organismes Tribune de la presse	Imprimerie Provinciale inc.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 3

PAGE 1

LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC DU 1^{ER} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991

DATE	BUT DU VOYAGE	NOM	COÛT
<u>ÉLÉMENT 01</u>			
Du 90-09-16 au 90-09-28	Cours intensifs d'anglais - Toronto	Gilbert Delage (1400)	4 433,62
Du 90-11-08 au 90-11-09	Rencontre avec Management Board et Secrétariat du Conseil du trésor pour discuter de points d'intérêt commun - Toronto	Lorain Groleau (1100)	652,60
Du 91-02-03 au 91-02-04	Rencontre avec le trésor fédéral pour évaluer la méthodologie servant à déterminer les crédits budgétaires annuels de la Société centrale d'hypothèque et de logement - Ottawa	Rémy Normand (1300)	317,97
Du 90-11-08 au 90-11-10	Rencontre avec Management Board et Secrétariat du Conseil du trésor pour discuter de points d'intérêt commun - Toronto	Michel Bordeleau (1200)	698,32
<u>ÉLÉMENT 02</u>			
Du 90-04-17 au 90-04-18	Groupe d'usagers AS - Toronto	Ronald Richard (2200) perf.	494,75

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 3

PAGE 2

LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC DU 1 ^{ER} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
DATE	BUT DU VOYAGE	NOM	COÛT
Du 90-05-16 au 90-05-18	Symposium sur la communication des rapports de vérification - Ottawa	Marcel Rhéaume (2600) perf.	916,32
Du 90-11-08 au 90-11-09	Rencontre avec Management Board et Secrétariat du Conseil du trésor pour discuter de points d'intérêt commun - Toronto	Bruno Grégoire (2100)	675,60
Du 90-11-08 au 90-11-09	Rencontre avec Management Board et Secrétariat du Conseil du trésor pour discuter de points d'intérêt commun - Toronto	Martial Lemay (2400)	692,00
<u>ÉLÉMENT 03</u>			
Du 90-04-24 au 90-04-25	Forecasting Seminar - The National Outlook - Conference Board - Ottawa	Marcel Lapointe (3400) perf.	543,20
Du 90-06-09 au 90-06-13	Réunion annuelle du Conference Board - Vancouver	Yvan Cossette (3400)	1 555,75
Du 90-06-21 au 90-06-22	Symposium sur l'information concernant le marché du travail - Ottawa	Louise Bourque (3300)	740,85

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 3

PAGE 3

LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC DU 1^{ER} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991

DATE	BUT DU VOYAGE	NOM	COÛT
Du 90-06-22 au 90-06-22	Rencontre Conference Board travail/famille - Ottawa	Ginette Villemure (3300)	453,15
Du 90-06-23 au 90-06-28	Congrès de l'Institut canadien de la retraite - Régina	Gisèle Pagé (3300) perf.	1 612,75
Du 90-10-11 au 90-10-11	Réunion au Conference Board - Toronto.	Yvan Cossette (3400)	504,50
Du 90-10-17 au 90-10-18	Transfert des fonctionnaires fédéraux au Québec - Administration T.P.S. - Ottawa	Jacques Thibault (3300)	397,45
Du 90-10-22 au 90-10-23	Rencontre du Conseil of Industrial Relations Executives - Toronto	Jacques S. Roy (3300)	652,89
Du 90-01-23 au 90-01-23	Forecasting Seminar - The National Outlook - Conference Board - Ottawa	Marcel Lapointe (3400) perf.	463,30
Du 90-01-29 au 90-01-29	Rencontre ministère des Finances - Ottawa	Jacques S. Roy (3300)	420,06
Du 90-01-31 au 90-01-31	Transfert fonctionnaires fédéraux (T.P.S.) - Ottawa	André Cloutier (3400)	350,06

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 3

PAGE 4

LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC DU 1 ^{ER} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
DATE	BUT DU VOYAGE	NOM	COÛT
Du 91-02-26 au 91-02-27	Advisory Conseil Meeting - Conference Board - Ottawa	Yves Bellemare (3400)	615,55
Du 91-03-11 au 91-03-13	Conférence nationale de Travail Canada "Sécurité et santé au travail: le 21 ^e siècle" - Hamilton	Jean-Marc Tardif (3300) perf.	1 622,25
Du 91-03-11 au 91-03-13	Conférence nationale de Travail Canada "Sécurité et santé au travail: le 21 ^e siècle" - Hamilton	Serge Fortin (3300) perf.	1 544,75
<u>ÉLÉMENT 04</u>			
Du 90-10-16 au 90-10-21	Prononcer une conférence au Congrès de l'American Evaluation Association - Washington (U.S.A.)	Patrick Moran (4100)	1 403,70
Du 90-11-01 au 90-11-03	Visite de la délégation du Québec à Düsseldorf - Allemagne	Denis Bédard (4100)	736,40
Du 90-11-08 au 90-11-09	Rencontre avec le Management Board et le Secrétariat du Conseil du trésor pour discuter de points d'intérêt commun - Toronto	Denis Bédard (4100)	652,60

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ	MONTANT
<u>1990-1991</u>	
Placements - médias (ministère des Communications)	
- Directrice ou directeur des politiques de rémunération et de classification (no. 632G - 163001)	4 820,02 \$
- Conseillère ou conseiller en rémunération et en équité salariale (no. 100G - 163002)	2 632,02 \$
<u>1991-1992</u>	
Prévisions 5 publications à 3 000,00 \$	15 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES SONDAGES EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1990-1991 À LA DEMANDE DES MINISTÈRES, ORGANISMES, SOCIÉTÉS, RÉGIES ET COMMISSIONS QUI S'Y RATTACHENT	COÛT
Au cours de l'exercice financier 1990-1991, aucun sondage n'a été effectué par ou à la demande du Conseil du trésor	

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 1

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
<u>ÉLÉMENT 01</u>			
Compo Alphatek inc. (1200) 30-241412-01	Composition et montage de tableaux de présentation relatifs aux prévisions budgétaires	2 432,24	2 432,24
Compo Alphatek inc. (1200) 30-225486-01	Renseignements supplémentaires (version anglaise) 94 pages	2 107,70	4 926,13
	Composition et montage électronique pour le budget 1990-1991 version anglaise	2 818,43	
Imprimerie Laurentide de Québec inc. (1200) 15-768148-00	Brochures Budget 1990-1991 - Crédits supplémentaires 1900 (français) et 300 (anglais)	3 592,36	3 592,36
Typo Litho composition inc. (1200) 30-241412-01	Composition, montage Budget 1989-1990 - Crédits supplémentaires # 3 (français) (anglais)	123,48	123,48
	Crédits supplémentaires # 1 Budget 1990-1991 (français) (anglais)	828,10	828,10

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 2

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Les services de traduction Roger Ryan inc. (1200) 30-241412-01	Traduction des Renseignements supplémentaires - Crédits 1990-1991, Parties II à IV	3 742,50	3 742,50
	Traduction concernant certaines modifications au Livre des crédits 1990-1991	217,80	217,80
<u>ÉLÉMENT 02</u>			
The Conference Board of Canada (2200) 30-241451-21	Accès à la banque de données et statistiques afin de faire des comparaisons économiques entre région/province/pays	11 099,15	15 000,00 (10 factures)
Destin inc. (2200) 30-225455-24	Adapter le logiciel SECONDE à celui de PC-LAN	7 500,00	7 500,00
Groupe D.M.R. inc. (2200) 30-225456-24 30-225454-24	Quatre modules du forfait d'installation de D.M.R. Productivité Plus	9 000,00	9 000,00
	Support à l'organisation du Centre de développement	9 450,00	9 450,00
I.B.M. Canada ltée (2200) 02-173964-20	Déménagement du Centre de traitement Conseil du trésor - ministère des Finances - Référence C.T. no. 173964 du 22 mai 1990	19 750,00	19 750,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 3

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Protectron (2200) 30-241451-22	Service de protection et de surveillance au 905, Dufferin	360,00	360,00
Secur inc. (2200) 30-241451-22	Transport de bandes magnétiques	1 278,50	1 278,50
Société immobilière du Québec (2200) 30-241451-26	Installation de câbles coaxiaux et lignes téléphoniques par la Société immobilière du Québec	8 703,00	8 703,00
Systemes de sécurité inface inc. (2200) 30-225457-20	Mise en place d'un système organisationnel entourant la gestion du système de contrôle des accès à la salle de traitement du C.T.	1 600,00	1 600,00
Computer Associates Canada Ltd (2200) 30-241452-27	Contrat d'entretien pour la période du 90-02-24 au 91-02-23 relatif au type de produit: CA-ACF2 avec Computer Associates Canada	2 100,00	2 100,00
Comshare (2200) 30-241452-26	Renouvellement du contrat d'entretien relatif au contrat de vente no. 649090 pour la période du 90-04-01 au 91-03-31 et entretien du système W.	11 820,00	11 820,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 4

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Fonds d'entretien des équipements bureautiques (2200)	Diverses réparations de micro-ordinateurs et d'appareils bureautiques	21 619,68	21 619,68
Hitachi Data Systems (2200) 30-241452-21	Entretien d'unités de disques et de contrôleurs	4 992,00	4 992,00
OE Inc. (2200) 30-241452-24	Réparation d'imprimante KYOCÉRA	840,64	840,64
Storageteck Canada inc. (2200) 30-241452-22 (2200) 30-241452-20	Entretien de dérouleurs de rubans	8 943,70	8 943,70
Systems Center (2200) 30-241452-28	Contrat d'entretien partagé entre le ministère des Finances et le Conseil du trésor relatif à l'ordinateur IBM 4381 pour la période du 90-12-20 au 91-12-19	8 862,50	8 862,50
Centre de prévention et sécurité du Québec (2200) 30-240820-20	Procédure d'urgence centre CT/MF	2 795,00	2 795,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 5

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
ÉLÉMENT 03			
Communication graphique André Fournier inc. (3600) 30-241436-01	Graphiste-conseil - Revue de presse	600,00	600,00
Formules d'affaires modernes (3400) 17-581330	Impression de quatre formulaires - Avis d'intégration - Appel de reclassement - Rapport "Ad hoc" - Avis d'intégration après appel à la suite d'une intégration	1 489,86	1 489,93
Formules d'affaires Express inc. (3500) 15-768145-00	Commande de 20 000 formulaires - Formule de grief et Avis d'arbitrage	3 303,95	3 303,95
Imagination publicitaire inc. (3100) 30-241431-01 (3500) 30-241435-01	Direction des affaires juridiques, Secrétariat du Conseil du trésor - Composition et montage de 3 enveloppes et de 3 films	151,05	151,05
	Conception, composition et montage de 4 formules de grief et d'arbitrage	961,59	961,59

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 6

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Les impressions Stampa inc. (3300) 15-768142-00	Impression recto-verso de 1 000 brochures "Communautés culturelles"	3 070,00	3 070,00
Imprimerie Vitray inc. (3700) 30-241437-01	6 000 impressions "Communiqué" - Direction des relations professionnels	433,77	433,77
N.C.R. Canada ltée (3400) 30-241434-01	Microfilmage de 26 133 pages de documents	2 029,26	2 029,26
Typoform inc. (3500) 30-241435-01	Composition, montage, prêt à photocopier d'une affiche "Unité de négociation"	227,00	227,00
(3600) 30-241436-01	Composition, montage, prêt à photocopier, sorties lino et laser, corr. d'auteur	335,00	335,00
Cabinet de traduction Dialangue inc. (3300) 30-241433-01	Traduction en langue anglaise d'une lettre de 500 mots	80,00	80,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 7

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Dang Nguyen Tuan (3100) 02-175274-10	Fournir le conseil et le support requis pour permettre l'application de la directive concernant la classification et la gestion des emplois de cadres supérieurs et de leurs titulaires (C.T. 174950)	18 000,00	18 000,00
Jean-François Munn (3200) 30-241432-01	Conseiller le S.C.T. concernant l'utilisation des intérêts provenant de la réserve des régimes collectifs d'assurance du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic	5 506,16	5 506,16
Pérusse, Potvin, Fortin et associés inc. (3300) 30-225488-01	Préparation et animation d'une session de planification stratégique en santé et sécurité du travail pour les représentants patronaux au conseil d'administration de l'A.P.S.S.A.P. et pour l'exécutif de la Table patronale de concertation	1 400,00	1 400,00
William M. Mercer (3200) 30-241432-01	Service de consultation en matière de régime de retraite et d'assurances collectives	2 305,00	2 305,00
(3400) 30-241434-01	Recherche effectuées dans des banques de données sur la planification des augmentations de salaires	300,00	300,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 8

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{ER} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Arbitres de griefs (3500) 02-173602-01	Entendre et disposer des griefs soumis à l'arbitrage par les différents syndicats du secteur fonction publique		160 000,00*
Arbitrabec ltée	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	4 780,00 *	
Michel Bergevin	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	2 696,10 *	
Rodrigue Blouin	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	5 240,80 *	
Boisjoly, Bédard et associés	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	6 985,08 *	
Marc Boisvert	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	9 498,43 *	
Michel Bolduc	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	4 720,00 *	
Robert Caron	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	8 100,73 *	
Louis B. Courtemanche	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	11 663,86 *	

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 9

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Jean-Paul Deschênes	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	4 325,00 *	
Gilles Ferland	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	7 899,35 *	
Claude H. Foisy	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	720,00 *	
Diane Fortier	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	1 000,00 *	
François G. Fortier	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	4 862,60 *	
Huguette Gagnon	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	2 210,73 *	
Francine Gauthier Mont- plaisir	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	1 986,85 *	
Jean Gauvin	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	4 243,00 *	
Marcel Gilbert	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	4 228,69 *	
André Ladouceur	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	4 989,80 *	

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 10

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Angers Larouche	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	7 598,75 *	
Viateur Larouche	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	1 002,64 *	
Gilles Lavoie	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	600,00 *	
Pierre Leblanc	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	9 389,44 *	
Jean-Pierre Lussier	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	9 040,80 *	
Jean-Guy Ménard	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	3 349,60 *	
Émile Moalli	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	400,00 *	
Claudette Ross	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	1 040,00 *	
Diane Sabourin	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	7 749,34 *	
Lise Tousignant	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats	2 383,67 *	

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 11

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Denis Tremblay	Arbitrage de griefs inscrits par différents syndicats * Représente un engagement total de 160 000,00 \$ relatif aux dépenses identifiées par l'astérisque en vertu du C.T. 173602	13 179,81 *	
Paul Poirier	Examiner et corriger l'argumentation technique de la partie patronale dans le cadre d'un différent existant au sein du Conseil d'administration de l'A.S.P.S.A.P.	2 400,00	2 400,00
Industriel service technique inc.	Élaborer un cadre organisationnel du Secrétariat adjoint aux politiques de personnel	9 800,00	9 800,00
Groupe santé Médisys inc.	Esquisser un programme-cadre de formation à l'intention des intervenants en santé et sécurité du travail dans la fonction publique	4 950,00	4 950,00
<u>ÉLÉMENT 04</u>			
Les impressions J.H. inc. (4500) 30-241445-01	500 cartes "Mesures d'urgences" - Couleur recto-verso	210,32	210,32

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 12

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Typoform inc. (4500) 30-241445-01	"Organigramme" - Composition, montage, prêt à photocopier	502,80	502,80
Compélec inc. (4500) 30-240958-01	Conception graphique, composition et montage du rapport du groupe de travail sur les processus d'octroi de contrats du gouvernement "L'efficacité dans la transparence"	3 694,43	3 694,43
Formulart inc. (4500) 30-242445-01	Composition et montage "Calendrier de conservation des documents"	183,60	183,60
Imagination publicitaire inc. (4500) 30-241445-01	Composition et montage "Cartes d'identité" S.C.T.	64,80	64,80
Les impressions Stampa inc. (4400) 16-342983 16-342979 16-342981 16-636161	Impression et assemblage du Recueil des politiques de gestion et du Répertoire des politiques administratives	3 024,13 20 373,62 11 156,91 10 299,95	3 024,13 20 373,62 11 156,91 10 299,95

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 13

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Imprimerie idéale inc. (4400) 30-241444-01	Impression de 5 000 en-têtes de lettre	278,37	278,37
Imprimerie Joncas (4500) 16-636017	Impression de 5 000 en-tête de lettre "Recueil des politiques de gestion"	85,02	85,02
Imprimerie Vitray inc. (4300) 30-241443-01	5 000 en-têtes de lettre "Communiqué de presse" - "Ministre délégué ..."	414,46	414,46
(4500) 17-581353	32 000 en-têtes de lettre	1 209,45	1 120,37
Post-Fax inc. (4400) 17-636014	Produire 150 jeux de séparateurs avec onglets pour le "Recueil des politiques de gestion"	1 322,72	1 322,72
Les publications du Québec (4500) 30-240958-01	Définir les modalités de l'édition, de la fabrication de la publication intitulée "Rapport du groupe de travail sur le processus d'octroi des contrats du gouvernement"	4 470,00	4 470,00
Typoform inc. (4500) 30-241445-01	Composition, montage, prêt à photocopier de différentes affiches, étiquettes, communiqué, organigrammes, etc.	1 423,95	1 423,95

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 14

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Université du Québec à Montréal (André Trudel) (4500) 30-241445-12	Préparer et dispenser un programme de formation de quatre jours sur l'utilisation du logiciel SATO dans le cadre du projet de gestion documentaire	2 300,00	2 300,00
Édition électronique Pégase (Lucille Lord) (4500) 30-241445-12	Préparer et dispenser un programme de formation de quatre jours en indexation dans le cadre du projet de gestion documentaire	1 800,00	1 800,00
Société québécoise d'in- formation juridique (Suzanne Paquet) (4500) 30-241445-12	Préparer et dispenser un programme de formation de cinq jours en indexation dans le cadre du projet de gestion documentaire	2 800,00	2 800,00
Bowdens (4300) 30-241443-14	Rétroinformation de la presse électronique et applicable aux ministères et organismes	60,54 27,38	87,92
Caisse Chartier et as- sociés (4300) 30-241443-15	Fournir au Secrétariat du Conseil du trésor des services de rétroinformation électronique suivant les conditions négociés par le ministère des Approvisionnements et Services	2 190,62	4 500,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 15

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Clinique d'architecture de Québec inc. (4500) 30-241445-01	La conception et la réalisation des nouveaux plans d'aménagement du 2 ^e étage de l'édifice "D" et du 9 ^e étage de l'édifice André-Laurendeau	2 920,00	2 920,00
Communications Verbatin inc. (4300) 30-241443-14	Rétro-information	1 160,44	1 248,36
Enveloppe Innova (4400) 17-581378	Apposer colle latex sur 15 000 enveloppes	442,63	459,48
Gervais, Gagnon, Fre- nette et associés (4200) 30-225472-01	Honoraires et frais de déplacement de M. Jay Perry Gould pour le Comité consultatif sur l'accessibilité à la fonction publique pour les anglophones	9 015,19	10 000,00
Place Mercantile (4300) 30-241443-01	Entretien ménager au 772, rue Sherbrooke ouest	1 125,25	1 121,25
Prosbred Security (4500) 30-241445-01	Pour le déchetage de documents confidentiels rebuts appartenant au Conseil du trésor	3 630,00	3 630,00 (10 factures)

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 16

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Société immobilière du Québec (4500) 30-241445-01	Service de gardiennage pour le 905, Dufferin	372,00 1 733,00	372,00 1 733,00
Alpha Plantes de bureau inc. (4300) 30-241443-01	Entretien de plantes d'intérieur (Montréal)	1 064,15	1 064,15
Decorverd Inc. (4500) 30-241445-01	Entretien des plantes d'intérieur	3 102,00	3 102,00
Kodack Canada Inc. (4400) 30-241444-01	Contrat d'entretien de microimage terminal	2 509,00	2 509,00
Société immobilière du Québec (4500) 30-241445-01	Installation de câbles, détecteurs de chaleur au 905, Dufferin	5 898,00	5 898,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 6

PAGE 17

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS À DES PROFESSIONNELS DU 1 ^{er} AVRIL 1990 AU 31 MARS 1991			
IDENTIFICATION	OBJET DU MANDAT	COÛT DE LA DÉPENSE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
Telbec	La présente convention a pour objet de permettre à la firme de fournir au Secrétariat du Conseil du trésor des services de transmission de communiqués de presse suivant les conditions négociées par le ministère des Approvisionnements et Services dont copie du contrat est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et autorisées par la décision du Conseil du trésor 172597 du 19 décembre 1989	3 484,62	9 000,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

COPIE DES DEMANDES ET LA LISTE DES RÉPONSES ET DES AVIS ADRESSÉS À L'ORGANISME OU AU MINISTÈRE
PAR LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1990

Plainte relative à une demande d'enquête en vertu de l'article 74 de la Charte des droits et libertés de la personne
visant la politique concernant l'embauche (voir copie annexée)



Cabinet du secrétaire

Québec, le 14 mars 1991

Monsieur Adam Poch
Agent de traitement des plaintes
Commission des droits de la
personne du Québec
Direction des enquêtes
360, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

OBJET: v/d 9006006300-0001

Monsieur,

À l'égard de l'objet précité, il me fait plaisir de vous transmettre notre réponse ainsi que les documents pertinents.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez utile.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire,

DENIS BÉDARD

p.j. (2)

1. RAPPEL DES FAITS

Dans sa lettre du 28 août 1989, adressée à la Commission de la fonction publique du Québec, [REDACTED] se plaint de ne pas s'être vu offrir un poste régulier alors qu'il était à l'emploi du ministère du Revenu depuis plusieurs années (depuis 1984) à titre d'employé occasionnel. Il estimait avoir été victime de cette injustice après avoir été témoin du recrutement de deux nouveaux employés réguliers via un appel de candidatures limité aux finissants de cégep.

Dans la réponse qu'elle adressait à [REDACTED] la Commission de la fonction publique l'informait d'une part que "l'article 42 de la Loi sur la fonction publique stipule que les fonctionnaires sont recrutés et promus par voie de concours et qu'il n'est donc pas possible d'offrir un emploi régulier à un employé occasionnel, même si ce dernier est déjà entraîné et fournit un travail satisfaisant. Il faut donc attendre qu'un concours de recrutement soit annoncé pour poser votre candidature". D'autre part, la Commission informait [REDACTED] de l'existence d'une politique du Conseil du trésor qui vise à privilégier l'embauche des personnes appartenant à certains groupes, dont les personnes en voie de terminer leur dernière année d'études, afin que le recrutement soit fait aux échelons inférieurs des classes d'emploi et que c'était en vertu de cette politique que les deux emplois réguliers en question avaient été comblés.

Par la suite, le 4 novembre 1989, [REDACTED] s'adressait au Protecteur du citoyen en alléguant que "le problème a été créé par une politique du Conseil du trésor qui vise à privilégier (user de discrimination dans) l'embauche de personnes appartenant à certains groupes et que cette discrimination n'est justifiée que par des considérations comptables visant à ce que le recrutement soit fait aux échelons inférieurs des classes d'emploi."

C'est ainsi que dans sa réponse, le Protecteur du citoyen considérait que "cette politique peut être mise en doute, à la lumière de la Charte des droits et libertés de la personne. Cette charte ne permet pas la discrimination basée sur l'âge et le fait de limiter le recrutement à des gens en voie de terminer leur dernière année d'études peut être un moyen indirect d'exercer une telle discrimination." C'est pourquoi le Protecteur du citoyen a invité [REDACTED] à soumettre une plainte à la Commission des droits de la personne.

Le 15 mars 1990, [REDACTED] s'adressait donc à la Commission des droits de la personne en affirmant qu'il déposait une plainte de discrimination fondée sur la condition sociale et sur l'âge. Il affirmait à cet égard que selon lui, la politique d'embauche du Conseil du trésor, lorsqu'elle vise à privilégier l'embauche de personnes appartenant à certains groupes, est discriminatoire et [REDACTED] réclamait du même coup que justice lui soit faite.

2. COMMENTAIRES DU SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

██████████ se plaint, d'une part, du fait que son employeur ne lui a pas offert de postes permanents devenus vacants alors qu'il était déjà à l'emploi depuis près de 5 ans à titre occasionnel dans un emploi qui lui aurait permis d'acquérir les qualifications requises par les postes à combler. Il faut noter que la procédure pour obtenir un poste permanent dans la fonction publique est définie à l'article 42 de la Loi sur la fonction publique qui stipule que "les fonctionnaires sont recrutés et promus par voie de concours", ce qui implique que ██████████ devait:

- 1) Répondre à un appel de candidatures pour un ou des concours pour lesquels il était admissible.
- 2) Réussir les étapes prévues au processus de sélection pour ce ou ces concours (vérification des aptitudes par un examen écrit, entrevue ou autre).
- 3) Être placé sur une liste de déclaration d'aptitudes selon un rangement basé sur ses résultats et qui établit l'ordre dans lequel les candidats se verront offrir un poste permanent.

D'autre part, ██████████ réfère également dans sa plainte à un appel de candidatures limité aux finissants de cégep. À ce sujet, il y a lieu de rappeler que l'article 43 de la Loi sur la fonction publique stipule que:

«43. L'Office des ressources humaines établit les conditions d'admission à un concours pour combler un emploi ou plusieurs emplois. Celles-ci doivent être conformes aux règlements prévus à l'article 103 ainsi qu'aux conditions minimales d'admission aux classes d'emploi ou aux grades établis par le Conseil du trésor et permettre l'application des politiques du gouvernement concernant, notamment:

- 1o Les programmes d'accès à l'égalité qui visent, notamment, les femmes, les membres de communautés culturelles, les personnes handicapées ou les autochtones.
- 2o Le recrutement, soit auprès d'institutions d'enseignement, soit auprès de l'ensemble ou d'une catégorie de personnes employées dans le secteur de l'Éducation ou des Affaires sociales. ...».

Par ailleurs, l'article 77 de la Loi sur la fonction publique énonce que "Le Conseil du trésor est chargé, au nom du gouvernement, d'établir des politiques générales de gestion des ressources humaines de la fonction publique et d'en évaluer la réalisation."

C'est donc sur ces fondements légaux que le Conseil du trésor a établi, entre autres politiques, celle concernant l'embauche dans la fonction publique (C.T. 164568 du 9 juin 1987) laquelle énonce notamment que:

Art.3: Les sous-ministres et les dirigeants d'organisme, dans le cadre des orientations gouvernementales de gestion des ressources humaines, ont la responsabilité de limiter au maximum le recours au recrutement de personnel à l'extérieur de la fonction publique afin de favoriser la mobilité et l'utilisation maximale des ressources humaines déjà à l'emploi de la fonction publique.

Art.6: Lorsqu'ils doivent recruter des employés réguliers ou occasionnels, à temps complet ou à temps partiel, les sous-ministres et les dirigeants d'organisme ont la responsabilité, conformément aux orientations gouvernementales, de privilégier l'embauche des personnes appartenant aux groupes suivants:

- 1o Les personnes en voie de terminer leur dernière année d'études afin que le recrutement soit fait aux échelons inférieurs des classes d'emploi.

...

La logique sous-tendant la détermination de certains groupes est de permettre l'application des politiques du gouvernement, notamment, dans le cas présent, celle relative au besoin du gouvernement de recourir à du personnel moins expérimenté. En effet, l'effectif gouvernemental est composé en majeure partie de gens possédant plusieurs années d'expérience. Les données sur la distribution des effectifs à l'intérieur des classes d'emploi permettent de constater que près de 70% des employés ont atteint le maximum de leur classe d'emploi. Il devient alors impératif de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre une certaine mobilité chez ce personnel et ce, tant du point de vue des besoins de l'employé qui veut continuer d'évoluer et mettre à profit cette expérience, que du point de vue de l'employeur qui a besoin de personnel ayant le goût de relever de nouveaux défis et possédant justement l'expérience nécessaire pour faire face à ces nouveaux défis. De plus, ces employés possèdent déjà la connaissance des rouages de l'appareil gouvernemental. La solution à cette problématique réside donc, à la base, dans l'utilisation prioritaire des ressources déjà à l'emploi pour des postes à

comblent nécessitant plusieurs années d'expérience et en ne recourant au recrutement à l'extérieur de la fonction publique que lorsqu'il est impossible de faire autrement ou qu'il y a un besoin de requérir les services de personnel peu ou pas expérimenté.

Il est donc clair qu'il n'y a aucune volonté gouvernementale de discriminer dans l'embauche ni en fonction de l'âge, ni en fonction de la condition sociale, mais que la volonté est plutôt de répondre aux besoins du gouvernement employeur en termes de qualifications de sa main-d'oeuvre.

En conséquence, les articles pertinents de la Charte des droits et libertés de la personne, soit les articles 10 et 16, ne sont pas violés par l'application de la "politique d'embauche dans la fonction publique". En effet, l'article 20 de ladite charte stipule que: "Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire."

Il apparaît donc que lorsque des aptitudes ou qualités sont requises par un emploi, la préférence ou le choix d'un individu par rapport à un autre, s'il est fondé sur cette base, est jugée non discriminatoire. On comprend alors que l'on permet un certain niveau de discrétion dans la détermination des exigences reliées à un emploi. Cela permet à l'employeur de déterminer le niveau d'aptitudes et de qualités requises par l'emploi même si ce faisant, certaines personnes se trouvent éliminées au départ puisque ne possédant pas ce niveau d'aptitudes et ou de qualités.

L'employeur peut ainsi, par exemple, exiger un diplôme universitaire et 5 années d'expérience pertinente pour combler un ou des postes requérant ce niveau de connaissances et d'expertise et il se trouve ainsi à limiter le bassin de candidats qui rencontrent les exigences reliées à l'emploi et qui peuvent poser leur candidature. À l'inverse, l'employeur peut aussi exiger, lorsque cela est requis par l'emploi à combler, que le niveau d'expérience exigé soit nul. C'est précisément dans ces cas qu'il est pertinent de rechercher la candidature d'individus en voie de terminer leur dernière année d'études. Le fait d'exiger des candidats d'être en voie de terminer leur dernière année d'études et par conséquent de ne pas exiger d'expérience a également pour effet de limiter le bassin de main-d'oeuvre susceptible de répondre à cette exigence mais, comme dans le cas inverse où plusieurs années d'expérience ainsi qu'un degré de scolarité déterminé sont exigés, cela est aussi fondé sur la base des aptitudes et qualités requises par l'emploi tel que le permet l'article 20 de la charte.

Il n'y a donc pas de distinction fondée sur l'âge dans cette politique d'embauche mais les critères de sélection sont plutôt basés sur les aptitudes et les qualités requises par les emplois. Ce n'est qu'accessoirement que le niveau des exigences reliées à un emploi comporte des effets sur l'âge des candidats. Ainsi, lorsqu'on exige un diplôme universitaire et 5 ans d'expérience, cela a naturellement pour effet indirect d'éliminer les personnes ayant moins de vingt ans. Par contre, lorsqu'on exige d'être en voie de terminer sa dernière année d'études et plus précisément dans le cas qui nous occupe, d'être à la dernière année du DEC, les individus répondant à cette exigence peuvent être de tout âge. C'est d'ailleurs une situation qui se rencontre fréquemment tant dans les cégeps que dans les universités alors que de plus en plus d'adultes font un retour aux études.

La discrétion accordée à l'employeur par l'article 20 de la charte est absolument nécessaire puisque sans elle, c'est tout le système permettant de combler les emplois devenus vacants ou nouvellement créés, non seulement dans la fonction publique mais chez l'ensemble des employeurs qui serait remis en cause. En effet, si une exigence ayant trait au niveau d'expérience est vue comme ayant un effet discriminatoire au sens de la charte, si le recrutement auprès de finissants est vu comme discriminatoire, ce sont les pratiques de presque tous les employeurs qui sont discriminatoires. À la limite, chaque fois qu'un poste serait comblé selon certains critères de formation ou d'expérience déterminés en fonction de la nature de l'emploi à combler, il y aurait discrimination.

3. CONCLUSION

La Loi sur la fonction publique prévoit que toute personne qui veut occuper un poste régulier au sein de la fonction publique québécoise est soumise au processus inhérent à la tenue de concours (art. 42). XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ne peut donc pas prétendre se voir offrir un poste régulier.

La Loi sur la fonction publique établit la responsabilité des sous-ministres à l'égard de la gestion des ressources humaines qui leur sont confiées. Ils doivent gérer cette ressource dans le cadre de politiques générales du gouvernement en cette matière. En matière d'embauche des employés réguliers de la fonction publique, le Conseil du trésor a émis au nom du gouvernement une politique comportant un certain nombre d'orientations dont il vient d'être démontré qu'elles respectent la Loi sur la fonction publique ainsi que la Charte des droits et libertés de la personne.

Le 13 mars 1991



POSTE CERTIFIÉE P 8397899

9033

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL



Le 30 janvier 1991

Le Conseil du Trésor du Québec
a/s M. Denis Bédard, secrétaire du Conseil
1050, rue St-Augustin
Québec QUEBEC
G1R 5A4

27417

OBJET: n/d 9006006300-0001

[REDACTED]
- et -

La Commission de la Fonction Publique du Québec

- et -

Le Conseil du Trésor du Québec

Monsieur,

La Commission des droits de la personne du Québec a été saisie d'une demande d'enquête de la part de [REDACTED] en vertu de l'article 74 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q. C. C-12).

Sans préjuger de leur bien-fondé, les motifs invoqués par [REDACTED] ont été considérés suffisants pour que la Commission donne suite à sa demande.

Aussi, nous vous faisons parvenir photocopie de la plainte telle que rédigée et signée par [REDACTED] explicitant les griefs de [REDACTED]

Auriez-vous l'obligeance de nous faire parvenir votre réponse ainsi que toute documentation pertinente, et ce, dans les deux semaines de la réception des présentes.

.../2

360, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

(514) 873-5146

A-3

Sur réception, nous transmettrons votre version des faits à la partie plaignante pour obtenir ses commentaires. Nous vous aviserons alors de la suite qui sera donnée à ce dossier.

Nous tenons à vous souligner que toute plainte portée à l'attention de la Commission des droits de la personne peut être réglée par entente à l'amiable entre les parties. Advenant votre intérêt à explorer les possibilités d'un tel règlement, veuillez nous en faire part dans les meilleurs délais.

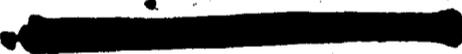
Nous vous rappelons enfin que la Charte prévoit dans son article 82 que "la Commission peut s'adresser à un tribunal pour qu'une mesure soit prise contre quiconque exerce ou tente d'exercer des représailles contre une personne, un groupe ou un organisme intéressé par le traitement d'un cas de discrimination ou d'exploitation..."

Pour votre information, nous joignons une copie de la Charte et des directives régissant les enquêtes de la Commission, en vous soulignant que les articles 74 à 85 de la Charte s'appliquent spécifiquement à l'enquête.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir toute information que vous jugerez utile d'obtenir. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos bons sentiments.

Adam Poch
Agent de traitement des plaintes
Direction des enquêtes

/lo

c.c.: 

p.j.: - Charte
- Directives d'enquête CDP
- Demande d'enquête

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

COPIE DES AVIS GÉNÉRAUX OU PARTICULIERS ADRESSÉS AU MINISTÈRE OU À L'ORGANISME PAR
LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1990-1991

Lettre du Président de la Commission adressée au Secrétaire du Conseil du trésor (voir copie annexée)

Réponse du Secrétaire au Président de la Commission (voir copie annexée)

Mesures de corrections prises par le Secrétariat du Conseil du trésor (voir lettre de la Responsable de l'accès à l'information adressée aux directeurs du Secrétariat du Conseil du trésor)

Bureau du président

POSTE CERTIFIÉE

Québec, le 3 juillet 1990

Monsieur Denis Bédard
Secrétaire
Ministère du Conseil du Trésor
1050, rue St-Augustin (5e)
Québec (Québec)
G1R 5A4



Cher collègue,

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit à l'article 16 qu'un organisme public doit classer ses documents de manière à en permettre le repérage. Il y est précisé qu'une liste indiquant l'ordre selon lequel les documents sont classés doit être établie et tenue à jour. De même, elle doit être accessible à toute personne désirant la consulter sur place.

Cette loi fait également de la Commission d'accès à l'information l'organisme chargé de la surveillance de son application.

Dans cette perspective, un membre du personnel de la Commission a été mandaté en août dernier pour se présenter chez votre organisme et demander, comme le ferait un simple citoyen, à consulter la liste de classement des documents du Conseil du Trésor. Il lui a alors été impossible d'avoir accès à ce document, personne ne pouvant l'aider dans sa demande. Cet employé a dû, les jours subséquents, prendre rendez-vous avec la responsable de l'accès de votre organisme pour consulter cette liste.

Compte tenu de ces difficultés, il a été demandé à un autre membre du personnel de la Commission de se présenter de nouveau au Conseil du Trésor. Après avoir été référée d'une personne à l'autre à quelques reprises, l'analyste s'est finalement retrouvée dans un

.../2

Siège social
900, Place d'Youville
Bureau 720
Québec, QC
G1R 3P7
Tél. (418) 643-5544

Bureau de Montréal
800, boul de Maisonneuve E
11 étage
Montréal, Que
H2L 4L8
Tél. (514) 873-7622

service détenant la liste de classement recherchée. On l'a toutefois questionnée à quelques reprises sur son identité, pourquoi elle désirait avoir accès à ce document, quel en était l'usage projeté, etc. Ce n'est finalement qu'après avoir communiqué avec un supérieur puis la responsable de l'accès que l'employé du Ministère a rendu ce document accessible.

La Commission réalise qu'au sein de votre organisme on semble mal distinguer un document détenu par un organisme public et pouvant faire l'objet d'une demande d'accès en vertu des articles 9 et suivants de la Loi sur l'accès, de la liste de classement des documents. Contrairement aux documents eux-mêmes, cette liste n'a pas à faire l'objet d'une décision du responsable de l'accès quant à son accessibilité puisque la loi lui confère un caractère public et en fait l'outil par excellence fourni aux citoyens pour exercer leur droit.

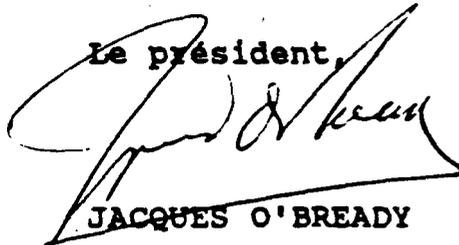
A cet égard, je dois vous rappeler que faire de cette liste un document difficilement accessible ou quasi confidentiel ne peut qu'aller à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Loi sur l'accès.

Ces exemples m'amènent donc à me questionner sur la compréhension et l'application de l'article 16 de la Loi sur l'accès par le personnel de votre organisme. C'est dans cette optique que je porte ces faits à votre attention afin que votre Ministère puisse entreprendre certaines mesures susceptibles d'informer les employés de l'existence de la liste de classement, des détenteurs de cette liste et de son accessibilité par les citoyens.

Persuadé de l'importance que vous accordez au respect de ce volet majeur de la loi qu'est l'accès aux documents, je compte être informé dans les plus brefs délais des actions que vous entendez entreprendre à ce sujet. Je profite également de la présente pour vous assurer de l'entière collaboration de la Commission dans ce dossier si celle-ci vous était nécessaire.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



JACQUES O'BREADY



Cabinet du secrétaire

Québec, le 30 juillet 1990

Monsieur Jacques O'Bready
Président
Commission d'accès à l'information
du Québec
900, Place d'Youville, Bureau 720
Québec (Québec)
G1R 3P7

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 3 juillet 1990 concernant la liste de classement des documents du Conseil du trésor.

Afin de rendre cette liste d'avantage accessible aux citoyens désirant en prendre connaissance, nous avons sensibilisé les différents secteurs de notre organisation à l'existence de ce document, à son contenu et au fait qu'il est accessible au public sans restriction. Nous nous sommes assuré également qu'il soit disponible à des endroits stratégiques, pour fins de consultation.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire,

DENIS BÉDARD



Le secrétariat

NOTE

À: Tous les directeurs
DE: Louise Roy
OBJET: Liste de classement des documents du Conseil du trésor
DATE: 20 juillet 1990

Afin de donner suite à une lettre du président de la Commission d'accès à l'information concernant l'accessibilité des citoyens à la liste de classement des documents du Conseil du trésor, je vous transmets, dans un premier temps, une copie des extraits pertinents de cette liste, telle que révisée en 1986, relatifs à votre direction.

Je compte sur votre collaboration pour assurer la mise à jour de cette partie de la liste et pour nous transmettre les modifications pertinentes dans les meilleurs délais.

Une version révisée de cette liste sera ensuite disponible au public au bureau du Greffier du Conseil et à la Direction de l'administration, Edifice Marie-Guyart.

Il y aurait lieu, dès lors, de sensibiliser les employés de votre direction à l'existence de cette liste de classement des documents du Conseil du trésor, au fait qu'elle est accessible au public sans restriction et qu'elle est disponible aux endroits précités.

Ceci ne présume cependant pas du caractère accessible de tous les documents cités dans cette liste qui, eux, peuvent bénéficier de restrictions à l'accès prévues à la loi.

P.j.

c.c. MM. Bruno Grégoire
Lorain Groleau
Michel Crête
Gilles Filion

1050, rue Saint-Augustin
Édifice André-Laurendeau
Québec (Québec)
G1R 5A4

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES AVIS GÉNÉRAUX OU PARTICULIERS ADRESSÉS AU MINISTÈRE OU À L'ORGANISME
PAR LE PROTECTEUR DU CITOYEN DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1990-1991

Au cours de l'exercice 1990-1991, aucune liste n'a été adressée par le Protecteur du citoyen au ministre, sous-ministre ou dirigeant de l'organisme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES AVIS GÉNÉRAUX OU PARTICULIERS ADRESSÉS AU MINISTÈRE OU À L'ORGANISME PAR LE
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1990-1991

Dans le rapport du Vérificateur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1990, il y a deux avis adressés au Conseil du trésor:

- Le premier est une recommandation qui porte sur le processus d'acquisition des biens micro-informatiques. Cette recommandation est inscrite à la page 221 du rapport du Vérificateur général. Le Secrétariat du Conseil du trésor y apporte ses commentaires aux pages 223 et 224 (Voir copies annexées)
- Le deuxième est une observation générale qui porte sur le Livre des crédits. Cette observation est inscrite aux pages 304 et 305 du rapport. Le Secrétariat du Conseil du trésor y apporte ses commentaires aux pages 313 à 315. Le vérificateur donne sa réaction au Secrétariat du Conseil du trésor à la page 315 (voir copies annexées)

- L'avis favorable du ministère des Communications requis avant l'achat de tout micro-ordinateur non éprouvé.

11.69 Nous avons recommandé aux ministères de:

- **Respecter intégralement la réglementation gouvernementale en vigueur;**
- **S'entendre avec les organismes centraux sur les améliorations à apporter au système d'acquisition de biens micro-informatiques et à ses règles d'application.**

11.70 Nous avons recommandé au ministère des Approvisionnements et Services de:

- **Faire en sorte que les commandes ouvertes soient mises à jour ponctuellement pour suivre l'évolution des produits et des prix;**
- **Prendre les mesures pour réduire davantage le délai de ses interventions lorsque les ministères et organismes lui transmettent des demandes de biens.**

11.71 Nous avons recommandé au Secrétariat du Conseil du trésor de prendre ou favoriser les mesures nécessaires pour que l'ensemble du processus d'acquisition des biens micro-informatiques atteigne de façon optimale les objectifs d'économie, d'efficacité et d'efficacités en conformité avec les règles gouvernementales en cette matière.

Commentaire des ministères: Les ministères reconnaissent l'existence de pratiques ou d'expédients administratifs non désirables. Quelques ministères prévoient instaurer des mécanismes de contrôle pour en éviter la répétition. Ils considèrent que les commandes ouvertes devraient inclure les équipements répondant à leurs besoins et attirer l'attention sur la lourdeur du processus d'acquisition des biens exclus des commandes ouvertes.

Plusieurs ministères nous signalent avoir déposé un rapport auprès du ministère des Approvisionnements et Services et du Comité des responsables de l'informatique du secteur public afin de faire connaître leurs revendications et de proposer diverses solutions en vue d'obtenir des « règles mieux adaptées aux acquisitions de la micro-informatique ».

Quant aux délais qui leur sont imputables lors des acquisitions, les ministères se proposent d'y apporter une attention particulière.

Commentaire du ministère des Approvisionnements et Services: « Le rapport fait état des prix élevés des commandes ouvertes pour l'année 1989-1990. À cet égard, soulignons que les soumissions ont été demandées pour des équipements avec des spécifications très précises et avec un ensemble de conditions qui ne se retrouvent pas lors de l'achat à l'unité. À titre d'exemple, citons la multitude de points de livraison et de services à l'échelle du Québec, des caractéristiques particulières des équipements recherchés, les garanties, etc... Cette situation ne permet donc pas de comparer le prix d'une commande ouverte avec un appareil offert sur le marché libre, d'autant plus que les prix consentis par un fournisseur pourraient être inférieurs à ceux d'une commande ouverte pour différentes raisons telles que:

- Le non-respect des caractéristiques demandées lors de l'appel d'offres, des configurations et des exigences relatives à la francisation;
- La promotion de prix pour mousser des ventes ou liquider un produit.

- Dans certains cas avec les fournisseurs pour nous assurer de la bonne compréhension de la documentation préalable au lancement des appels d'offres.
- L'étude des soumissions nécessitant fréquemment la collaboration de divers ministères. »

11.72 Réaction au commentaire du ministère des Approvisionnements et Services : Le commentaire du Ministère quant à la liste des biens et la compétitivité des prix peut être valable au moment où les soumissions sont obtenues. L'évolution de la technologie l'exigeant, des ajustements périodiques à la liste des produits et des prix afférents doivent toutefois être apportés pour maintenir une adéquation avec le marché. D'ailleurs, le comportement des ministères qui ont usé d'artifices administratifs lors de l'acquisition des micro-ordinateurs en est une des conséquences.

Commentaire du Secrétariat du Conseil du trésor : « Au cours des dernières années, le Gouvernement a maintenu un questionnement constant à l'égard de l'acquisition et de l'usage des technologies de l'information, et notamment à l'égard du bien-fondé des acquisitions gouvernementales en micro-informatique.

« Au risque de ralentir les processus, le Gouvernement a systématiquement insisté sur l'obligation de planifier les acquisitions et de maintenir certains contrôles, soit afin de vérifier que seuls soient satisfaits les besoins essentiels à l'administration ou reconnus comme tels par des décisions de hauts dirigeants (décret 86-214), soit afin d'assurer le respect de l'homogénéité minimale des parcs d'équipements électroniques dans le souci de la connectivité, de la compatibilité, de la portabilité et de la non-captivité (avis du MCO requis), soit, enfin, afin de vérifier le respect des objectifs gouvernementaux comme la transparence, l'équité, l'efficacité et l'efficacé (contrôle des projets d'envergure et des acquisitions de biens et de services).

« Les mesures prises ont visé à amener les ministères et organismes à planifier annuellement leurs investissements et leurs acquisitions de biens dans une vision d'ensemble à long terme et à maintenir l'obligation de faire approuver toute acquisition significative par le Conseil du trésor (au-delà de 50 000 \$). Même sous ce seuil de 50 000 \$, le Gouvernement a maintenu un contrôle par les instances horizontales, pour s'assurer que les acquisitions correspondent aux orientations technologiques gouvernementales et se fassent, dans la mesure du possible, auprès des fournisseurs qualifiés. De même, le Gouvernement a voulu s'assurer qu'il existe la plus large compétition possible et que le coût des biens soit généralement minimisé. Pour ce faire, il a continué à privilégier l'usage des processus d'appel d'offres et le choix des offres les plus avantageuses.

« En ce qui concerne les délais, dont le rapport fait état, il est évident que les mesures de contrôle nécessaires pour assurer le respect des objectifs d'économie, d'efficacité et d'efficacé ainsi que des objectifs supérieurs de transparence, d'équité, de compétition ou d'encouragement économique allongent les processus d'acquisition gouvernementaux. Il est aussi inévitable que toute décision gouvernementale d'assujettir les acquisitions à des contrôles ministériels ou d'exiger la révision des plans ministériels afin de réduire le niveau des dépenses gouvernementales a un impact direct sur les délais d'acquisition. Enfin, l'obligation de concilier, dans l'action, certains objectifs qui ne sont pas toujours convergents ajoute une complexité qui impose un processus décisionnel plus structuré.

« Dans ce contexte, le Secrétariat accueille favorablement la recommandation du vérificateur général, dans la mesure où les objectifs gouvernementaux demeurent déterminants dans l'établissement des processus d'acquisition que les ministères et organismes doivent respecter. Le Secrétariat prendra compte des faits soulignés par le vérificateur général dans ses travaux de révision du cadre de gestion gouvernemental entrepris avec la collaboration d'un large éventail d'administrateurs publics.

— Pour la reddition de comptes de l'année financière 1988-1989:

- Comptes publics, volumes I, II et III.
- Rapport financier.
- Rapports annuels d'activités des ministères et organismes.

16.21 Le **Discours sur le budget** a été considéré dans notre examen pour les modifications apportées aux prévisions initiales de dépenses. Nous ne formulons pas de constatations sur la forme et le contenu de ce document.

16.22 Notre examen devait tenir compte des principales catégories de dépenses comme les dépenses en capital, de fonctionnement et de transfert à des bénéficiaires. À cet effet nous avons examiné plus particulièrement l'information relative à l'allocation des ressources et à la reddition de comptes pour cinq ministères et pour un organisme. Le total des budgets de ces ministères et de cet organisme représente 45 p. cent du budget du Gouvernement.

16.23 Nous avons aussi examiné certains comptes rendus de débats en commission plénière et en commissions parlementaires ainsi que les informations fournies comme suite à des demandes de l'Opposition officielle au Gouvernement dans le cadre de l'étude des crédits. Les informations échangées entre les ministères et organismes du Gouvernement et le Conseil du trésor pour la préparation du budget, obtenues des ministères sélectionnés, ont aussi fait l'objet de nos travaux afin de nous assurer que les renseignements susceptibles d'être inclus dans les documents examinés étaient disponibles dans l'appareil gouvernemental.

16.24 À des fins de comparaison, nous avons examiné les documents budgétaires des gouvernements suivants: le Canada, la Colombie Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la ville de Montréal.

Constatation générale

16

16.25 La qualité de l'information fournie aux membres de l'Assemblée nationale, telle que présentée dans les seuls documents budgétaires et dans ceux de reddition de comptes, est insuffisante à cause principalement des déficiences observées quant à son intégralité.

16.26 Ainsi, le contenu de ces documents budgétaires porte surtout sur les ressources financières requises pour la réalisation des programmes. (Voir en annexe à ce chapitre un exemple d'information tiré du Livre des crédits).

16.27 Ces documents ne contiennent que très peu d'information sur les actions envisagées pour la réalisation des programmes, ainsi que sur la nature et la qualité des biens et des services à produire. En outre, les objectifs des programmes ne comportent pas d'éléments mesurables et ne sont habituellement pas supportés par un énoncé des besoins à satisfaire. Toutefois, il est à noter que pour l'ensemble des dépenses du Gouvernement, des éléments comme le niveau de croissance prévu des crédits par rapport au produit intérieur brut ou au taux d'inflation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs globaux de la politique budgétaire du Gouvernement en matière de dépenses.

16.28 La forme et le contenu des documents budgétaires du gouvernement du Québec, eu égard aux informations qu'ils fournissent sur les ressources financières requises pour la réalisation des programmes, soutiennent la comparaison avec ceux des six autres gouvernements au Canada que nous avons sélectionnés à cette fin. Cependant, les

comparables. Elles présentent, par programme, les crédits initiaux, les modifications apportées en cours d'année financière et leur comparaison avec les dépenses réelles de la même année et de l'année antérieure. Cependant, les informations contenues dans les **Rapports annuels** d'activités des ministères et organismes ne permettent pas toujours cette comparaison.

Conclusion

16.68 Notre étude a permis de relever des améliorations à apporter au contenu des documents budgétaires et de reddition de comptes. Les objectifs à atteindre et les besoins à satisfaire y sont imprécis et ces documents ne renseignent pas sur la mise en oeuvre des programmes ni sur la production de biens et de services. De plus, ils ne contiennent généralement pas la mesure de l'atteinte des objectifs ni de l'utilisation optimale des fonds publics, non plus que tous les éléments nécessaires à l'utilisateur pour établir ces mesures.

16.69 Les travaux de l'Assemblée nationale permettent cependant aux députés de soulever des questions auprès des membres du Gouvernement ou d'obtenir des informations complémentaires à celles contenues dans les documents budgétaires et de reddition de comptes. Il serait utile que certaines de ces informations se retrouvent déjà de façon formelle dans les documents déposés par le Gouvernement au bénéfice de tous les membres de l'Assemblée nationale.

16.70 Aussi, l'ajout aux documents budgétaires et de reddition de comptes, dans leur forme actuelle ou autre, des informations dont nous avons relevé l'absence, serait valable aux parlementaires. Certaines de ces informations se retrouvent d'ailleurs dans la documentation servant à la préparation du budget du Gouvernement. Elles faciliteraient aux parlementaires la prise de connaissance de renseignements complémentaires et favoriseraient, en commissions parlementaires, la tenue de débats fondés sur une information plus complète. De même, d'une part, il serait plus facile pour les parlementaires de connaître avec plus de précision à quoi servent les fonds publics et, conséquemment, de mesurer l'atteinte des objectifs, si leur énoncé comportait plus de détails et des éléments quantifiables. D'autre part, les parlementaires pourraient aussi savoir avec davantage de précision comment sont utilisés les fonds publics, et si cette utilisation est optimale, en étant renseignés sur les activités des programmes et sur la nature et le niveau de production de biens ou de services.

16.71 L'occasion ne s'est pas présentée de rencontrer les membres de l'Assemblée nationale dans le cadre de cette étude afin de leur permettre de nous exprimer leurs besoins d'information en matière de prévisions de dépenses et de reddition de comptes. Étant donné la nature de nos constatations, il nous paraît utile que cet échange de vues avec les parlementaires puisse avoir lieu.

Commentaire du Secrétariat du Conseil du trésor: « Les remarques qui se retrouvent dans votre rapport de vérification semblent s'inspirer d'une approche idéale à laquelle il faudrait adhérer sans égard aux règles de fonctionnement que s'est données l'Assemblée nationale et au contexte organisationnel qui conditionne la forme et le contenu des documents budgétaires au Québec. Ce schéma implicite correspond vraisemblablement à celui qui a inspiré les transformations qui ont été apportées aux documents budgétaires du gouvernement fédéral. Cette philosophie est, en résumé, celle du P.P.B.S., soit une budgétisation axée sur les résultats plutôt que sur les ressources, à laquelle s'est greffée celle de l'imputabilité, c'est-à-dire la reddition de comptes également basée sur les résultats. Selon cette approche, les documents budgétaires doivent être axés sur des productions mesurables et permettre de faire le lien entre les autorisations de crédits et la reddition des comptes.

changements devraient être apportés de façon graduelle et prudente afin d'assurer une certaine continuité dans les bases de données et ne pas créer la confusion auprès des utilisateurs. Ces changements devront de plus tenir compte de certaines pratiques particulières au Québec et n'intégreront pas nécessairement tout ce qui existe ailleurs, si valable soit-il.

« En résumé, nous sommes d'avis que votre rapport émane d'un schéma idéal qui fait abstraction de l'expérience propre au Québec et qui ne distingue pas assez clairement le processus parlementaire des méthodes de gestion gouvernementale ou administrative. À notre avis, l'Assemblée nationale serait mieux éclairée sur le sujet si vos remarques prenaient en compte l'ensemble des informations financières disponibles et permettaient de comparer la situation d'ensemble du Québec avec celle des autres gouvernements. »

16.72 Réaction au commentaire du Secrétariat du Conseil du trésor: Comme le mentionne le Secrétariat du Conseil du trésor, l'approche proposée dans ce Rapport ferait en sorte que « les documents budgétaires » permettraient « de faire le lien entre les autorisations de crédits et la reddition de comptes ». C'est précisément dans le but de rendre les documents budgétaires et de reddition de comptes plus utiles aux parlementaires « comme moyen de surveillance de l'utilisation des fonds et autres biens publics » (Loi sur le vérificateur général, article 43.2^o), que l'on retrouve cet élément dans l'approche utilisée pour effectuer cette étude.

16.73 Le Rapport fait clairement ressortir un manque d'information sur les dépenses de transfert. Concernant l'exemple donné, le Rapport mentionne la présence au Livre des crédits d'un tableau sommaire des dépenses de transfert pour l'ensemble du Ministère, et non par programme.

16.74 L'exemple tiré du gouvernement du Manitoba illustre un niveau significatif d'activités, alors que les informations énumérées dans le sommaire des dépenses de transfert, que le Secrétariat qualifie « d'activités », nous paraissent plutôt constituer des regroupements d'activités pour des catégories de bénéficiaires ou des organismes récipiendaires.

16.75 Le Rapport ne cherche pas à positionner la situation globale du Québec par rapport à celle des autres provinces et du gouvernement fédéral. L'objectif est de relever, dans les façons de faire des autres gouvernements, des éléments qui pourraient améliorer les documents budgétaires du gouvernement du Québec.

16

16.76 Même si les parlementaires n'ont pas encore adressé de demande formelle de modifications substantielles aux documents publiés, il leur reviendra de se prononcer sur l'utilité des documents qui sont mis à leur disposition dans l'exercice de leur rôle.

16.77 Le Rapport fait ressortir, à deux endroits différents, l'existence d'informations qui sont remises de façon ponctuelle aux parlementaires. Il serait utile que certaines de ces informations, qui combleraient un manque d'intégralité dans la documentation formelle existante, se retrouvent de façon régulière dans cette documentation déposée à l'Assemblée nationale sans que les parlementaires, premiers utilisateurs de l'information, aient à les demander.

16.78 Malgré notre invitation au Secrétariat du Conseil du trésor à contribuer à la définition de nos critères et, d'une certaine façon, à la définition d'améliorations possibles à apporter à la forme et au contenu des documents budgétaires, celui-ci a décliné de prendre position sur le sujet, invoquant que le simple geste de collaborer de cette façon à nos travaux pourrait être perçu comme un engagement tacite du Gouvernement à donner suite aux conclusions de l'étude.



ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RÉPARTITION DE L'FFECTIF AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET SELON LE SEXE AU 31 MARS 1991								
CATÉGORIE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%		%/Ensemble	%/Ensemble	%/Ensemble
Haute direction	5	100,0	0	0,0	5	3,4	0,0	1,7
Cadres supérieurs	34	79,1	9	20,9	43	23,0	6,4	14,9
Gérance et cadres intermédiaires	0	0,0	1	100,0	1	0,0	0,7	0,3
Professionnels	97	67,8	46	32,2	143	65,5	32,9	49,7
Techniciens	7	21,9	25	78,1	32	4,7	17,9	11,1
Personnel de bureau	5	7,8	59	92,2	64	3,4	42,1	22,2
TOTAL	148	51,4	140	48,6	288	100,0	100,0	100,0

N.B. Ce tableau porte sur les effectifs réguliers

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

PRÉVISION DE L'EFFECTIF AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET SELON LE SEXE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1991-1992								
CATÉGORIE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%		%/Ensemble	%/Ensemble	%/Ensemble
Haute direction	5	100,0	0	0,0	5	3,3	0,0	1,7
Cadres supérieurs	35	77,8	10	22,2	45	23,2	6,9	15,2
Gérance et cadres intermédiaires	1	50,0	1	50,0	2	0,7	0,7	0,7
Professionnels	98	66,2	50	33,8	148	64,9	34,5	50,0
Techniciens	7	21,2	26	78,8	33	4,6	17,9	11,1
Personnel de bureau	5	7,9	58	92,1	63	3,3	40,0	21,3
TOTAL	151	51,0	145	49,0	296	100,0	100,0	100,0

N.B. Ce tableau porte sur les effectifs réguliers

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES VISÉS PAR LE PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR AU 31 MARS 1991 ET PRÉVISION POUR 1991-1992						
CATÉGORIE	RÉPARTITION 1991			PRÉVISION 1991-1992		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
	N	N		N	N	
Cadres supérieurs	1	0	1	1	0	1
Professionnels	1	0	1	1	1	2
Personnel de bureau	0	1	1	0	1	1
TOTAL	2	1	3	2	2	4

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RÉPARTITION DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET SELON LE SEXE AU 31 MARS 1991 ET PRÉVISION POUR 1991-1992												
CATÉGORIE	RÉPARTITION 1991						PRÉVISION 1991-1992					
	DÉFICIENCE LIMITATIVE			DÉFICIENCE NON LIMITATIVE			DÉFICIENCE LIMITATIVE			DÉFICIENCE NON LIMITATIVE		
	H	F	TOT.	H	F	TOT.	H	F	TOT.	H	F	TOT.
	N	N		N	N		N	N		N		
Haute direction	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Cadres supérieurs	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2
Gérance et cadres intermédiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professionnels	1	1	2	1	0	1	1	1	2	1	0	1
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Personnel de bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	1	2	4	0	4	1	2	3	4	0	4

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

MISE À PART LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC, LISTE DES FIRMES EN 1990-1991
QUI LOUENT DES ESPACES AU CONSEIL DU TRÉSOR

Les espaces loués par le Conseil du trésor sont tous reliés avec les ententes de la Société immobilière du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS EN 1990-1991 À DES FIRMES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE				
NOM DE LA FIRME	OBJET DU CONTRAT	DURÉE DU CONTRAT	COÛT	
			au 91-03-21	Probable pour l'exercice
Fonds services informatiques (D.G.I.) 30-241451-20	Services informatiques selon la politique de services de la D.G.I. . accès à l'ordinateur . traitement des données	Annuel	52 448,16	57 448,16
30-241451-28	Description du système budgétaire	90-01-22 au 90-05-31	3 217,50	3 217,50
30-240813-20	Analyse préliminaire d'un système de gestion documentaire	90-11-02 au 91-03-31	75 735,90	85 500,00
The Conference Board of Canada 30-241451-21	Obtenir des données et prévisions économiques du C.B.C.	Annuel	11 099,15	12 500,00
Secur inc. 30-241451-22	Transport et entreposage de rubans magnétiques	3 ans 89-11-28 au 92-11-28	1 278,50	1 400,00
Protectron 30-241451-22	Service de protection pour Centre CT/MF	12 mois 90-07-04 au 91-07-03	360,00	1 200,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 13

PAGE 2

LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS EN 1990-1991 À DES FIRMES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE				
NOM DE LA FIRME	OBJET DU CONTRAT	DURÉE DU CONTRAT	COÛT	
			au 91-03-21	Probable pour l'exercice
Système de sécurité In- face inc. 30-225457-20	Mise en place d'un système or- ganisationnel entourant la gestion du contrôle d'accès au CT/MF	1 mois 90-10-17 au 90-11-17	1 600,00	1 600,00
Centre de prévention et sécurité du Québec 30-240820-20	Procédure d'urgence Centre CT/MF	91-02-11 au 91-03-29		2 795,00
Éditechnique inc.	Élaboration d'un guide et d'un ques- tionnaire pour assister les dévelop- peurs et les pilotes dans l'iden- tification des besoins en sécurité	91-03-18 au 91-03-29		5 000,00
L'Industrielle-Services techniques inc. (I.S.T.) 02-174038-01	Opération du Centre CT/MF	36 mois 90-06-17 au 93-06-16	105 436,19	117 123,60
Le Groupe C.G.I. inc. 02-172536-20	Opération du Centre CT/MF	90-04-01 au 90-06-17	34 782,00	34 782,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS EN 1990-1991 À DES FIRMES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE				
NOM DE LA FIRME	OBJET DU CONTRAT	DURÉE DU CONTRAT	COÛT	
			au 91-03-21	Probable pour l'exercice
Le Groupe D.M.R. inc. 30-225456-24	Organisation du support au développement à la D.S.T.I.	3 mois 90-08-13 au 90-11-13	9 450,00	9 450,00
Le Groupe D.M.R. inc. 30-225454-24	Quatre modules du forfait d'installation de D.M.R. Productivité Plus	90-01-10 au 91-01	9 000,00	36 700,00
Destin inc. 30-225455-24	Adaptation du logiciel SECONDE à PC-LAN 1.3 pour fonctionner en réseau	Fin oct. 90	7 500,00	7 500,00
IBM Canada Ltd 02-173964-20	Déménagement du Centre CT/MF	3 jours	19 750,00	19 750,00
Société immobilière du Québec	Installation de câbles Token Ring		8 703,00	8 703,00
IBM Canada Ltd 30-241452-25	Frais annuels du logiciel AS	Annuel	7 125,00	7 125,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS EN 1990-1991 À DES FIRMES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE				
NOM DE LA FIRME	OBJET DU CONTRAT	DURÉE DU CONTRAT	COÛT	
			au 91-03-21	Probable pour l'exercice
IBM Canada Ltd 30-241452-20	Entretien ordinateur 4381R92	Annuel	378,47	7 378,47
30-241452-21	Entretien chaîne disques IBM	Annuel	12 784,80	15 403,28
30-241452-23	Entretien équipement IBM	Annuel	5 080,05	5 080,05
30-241452-24	Entretien équipement IBM	Annuel	22 598,37	24 068,83
Fonds d'entretien des équipements bureautiques et informatiques 30-241452-24	Entretien pour micros et imprimantes	Annuel	21 619,68	30 000,00
Xerox Canada Ltd	Entretien imprimantes Xerox	Annuel	44 506,47	50 000,00
Philips Electronics Ltd	Réparation d'imprimantes et de Micom	Annuel	1 864,60	2 500,00
Hitachi Data Systems	Entretien chaîne de disque 3880	Annuel	4 992,00	4 992,00

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS EN 1990-1991 À DES FIRMES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE				
NOM DE LA FIRME	OBJET DU CONTRAT	DURÉE DU CONTRAT	COÛT	
			au 91-03-21	Probable pour l'exercice
Storageteck Canada Ltd 30-241452-22	Entretien dérouleurs de rubans	Annuel	8 943,70	8 943,70
Comshare 30-241452-26	Entretien du système W.	Annuel	11 820,00	11 820,00
Computer Associates 30-241452-27	Entretien logiciel ACF2	Annuel	2 100,00	2 100,00
Systems Center 30-241452-28	Entretien logiciel VM Center	Annuel	8 862,50	8 862,50
OE inc. 30-241452-24	Réparation imprimante Kyocera		840,64	840,64

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS EN 1990-1991 À DES FIRMES DE COMMUNICATION OU DE RELATIONS PUBLIQUES			
NOM DE LA FIRME	OBJET DU MANDAT	DURÉE DU CONTRAT	COÛT
Telbec	La présente convention a pour objet de permettre à la firme de fournir au Secrétariat du Conseil du trésor des services de transmission de communiqués de presse suivant les conditions négociées par le ministère des Approvisionnement et Services	1990-01-01 au 1991-03-31	3 484,62
Bowdens (4300) 30-241443-14	Rétroinformation de la presse électronique et applicable aux ministères et organismes	1990-04-01 au 1990-04-30	87,92
Caisse Chartier et associés (4300) 30-241443-15	Fournir au Secrétariat du Conseil du trésor des services de rétroinformation électronique suivant les conditions négociées par le ministère des Approvisionnement et Services	1990-04-01 au 1991-03-31	2 190,62

QUESTION 15

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DE TOUS LES DÉPARTS INTERVENUS DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1989 AU
NIVEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CHACUN DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Non applicable au Conseil du trésor

QUESTION 16

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES TARIFS (DROITS ET PERMIS) EN VIGUEUR POUR CHACUN DES EXERCICES FINANCIERS
1989-1990, 1990-1991 ET 1991-1992

Non applicable au Conseil du trésor

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

VENTILATION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES EN 1990-1991 SELON LE STATUT ET LA CATÉGORIE						
	Hors-cadres	Cadres	Prof.	Tech.	Bureau	TOTAL
<u>Québec</u>						
Régulier	5	44	143	32	64	288
Occ.	0	0	7	7	21	35
<u>Montréal</u>						
Régulier	0	0	0	0	0	0
Occ.	0	0	0	0	1	1

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 18 "A"

PAGE 1

LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE DU CABINET DE DANIEL JOHNSON POUR L'EXERCICE 1990-1991					
NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE DE DÉPART	TITRE DE FONCTION	CLASSIFICATION	TRAITEMENT ANNUEL OU HONORAIRES
<u>PERSONNEL DE CABINET</u>					
ALARIE, Lisette	91-02-11		Employée de soutien	935	25 000
BOULET, Linda	88-07-06		Employée de soutien	935	20 000
BOURBEAU, Paule	90-01-15		Attachée politique	934	58 000
BOURBONNAIS, Monique	85-12-02	90-05-25	Employée de soutien	935	24 500
CHARLAND, Pauline	85-12-02		Employée de soutien	935	24 614 (4 jrs/sem. = 19 695)
DESMARTEAU, Pierre	91-02-15		Attaché politique	934	43 000
DESROSIERS, Danielle	87-03-02		Employée de soutien	935	32 975
DUGAS, Claude	89-01-23	90-09-14	Attaché politique	934	34 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 18 "A"

PAGE 2

LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE DU CABINET DE DANIEL JOHNSON POUR L'EXERCICE 1990-1991					
NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE DE DÉPART	TITRE DE FONCTION	CLASSIFICATION	TRAITEMENT ANNUEL OU HONORAIRES
DUMAS, Jocelin	87-08-03		Directeur du cabinet	933	88 197
GARNEAU, Jean-François	89-11-10		Attaché politique	934	45 000 (17 h 30 = 22 500)
GAUDRY, Lizette	89-11-10		Employée de soutien	935	23 155
LABRECQUE, Lise	86-01-06		Attachée politique	934	36 500
LALONDE-MARCOUX, Odette	90-10-21		Employée de soutien	935	20 000
PATRY, Sylvain	88-05-30		Attaché politique	934	40 000
PERREAULT, Claudette	87-04-27		Employée de soutien	935	24 000
TARDIF, Patrice	87-09-28	91-02-15	Attaché politique	934	42 000
TRUDEL, Céline	87-10-19		Employée de soutien	935	27 431

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 18 "A"

PAGE 3

LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE DU CABINET DE DANIEL JOHNSON POUR L'EXERCICE 1990-1991					
NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE DE DÉPART	TITRE DE FONCTION	CLASSIFICATION	TRAITEMENT ANNUEL OU HONORAIRES
BOURGAULT, Martine	90-12-01	91-03-31	Contractuel		39 999,96
MONETTE, Michel	90-04-01	91-03-31	Contractuel		6 000
TRUDEL, Claude	91-03-11	91-03-29	Contractuel		4 500
<u>SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE</u>					
BÉDARD, Denis	87-06-10		Secrétaire	617	113 545
LACHANCE, Francine	87-08-03		Secrétaire principale	297	32 910
MORAN, Patrick	65-03-01		Adjoint au secrétaire	630-02	81 340

QUESTION 18 "B"

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LE MONTANT TOTAL DES SALAIRES ET HONORAIRES VERSÉS PAR LE CABINET POUR L'EXERCICE 1990-1991

Salaires	451 939
Honoraires	93 611
TOTAL	<u>545 550</u>

QUESTION 18 "C"

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS DU CABINET

14 employés et employées
3 contractuels et contractuelles

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES CONTRATS DONNÉS EN 1990-1991 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU CABINET DU MINISTRE		
NOM DE L'ORGANISME OU DE LA PERSONNE CONCERNÉS	COÛT	OBJET
Secor	33 112,00	Élaborer une grille analytique et des critères pour évaluer les projets soumis au Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal
Gervais, Gagnon, Frenette et associés	10 000,00	Agir à titre de recherchiste pour le Comité consultatif sur l'accessibilité à la fonction publique pour les anglophones Préparer les procès-verbaux des réunions du comité Rédiger le rapport final du comité conformément au mandat qui lui a été signifié par le ministre

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

EFFECTIFS SUR LA MASSE SALARIALE QUI NE SE VOIENT PAS ASSIGNÉ DE POSTES RÉELS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1990-1991	
NOM	SALAIRE
Tremblay, Claude	66 019,00

ÉTUDE DES CRÉDITS

QUESTION 21

CONSEIL DU TRÉSOR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES CRÉDITS PÉRIMÉS PAR PROGRAMME ET PAR ÉLÉMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 1990-1991 (000,0 \$)

PROGRAMME/ÉLÉMENT	BUDGET MODIFIÉ 1990-1991	DÉPENSES PROBABLES 1990-1991	CRÉDITS PÉRIMÉS 1990-1991
ÉLÉMENT 01 - POLITIQUES BUDGÉTAIRES	3 849,8	3 644,6	205,2
ÉLÉMENT 02 - POLITIQUES DE GESTION	5 688,1	5 384,5	303,6
ÉLÉMENT 03 - POLITIQUES DE PERSONNEL ET RELATIONS DE TRAVAIL	6 988,1	6 638,1	350,0
ÉLÉMENT 04 - SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	6 450,8	6 356,2	94,6
TOTAL DU PROGRAMME	22 976,8	22 023,4	953,4

ÉTUDE DES CRÉDITS

QUESTION 22

CONSEIL DU TRÉSOR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

VENTILATION DES CRÉDITS (INCLUANT LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE ET CATÉGORIE POUR L'EXERCICE 1990-1991) (000,0 \$)	
SUPER-CATÉGORIES ET CATÉGORIES DE DÉPENSES	BUDGET MODIFIÉ 1990-1991
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL	
01 - Rémunération régulière	15 141,1
02 - Autres rémunérations	307,1
Sous-total	15 448,2
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES	
03 - Communications	693,9
04 - Services	1 985,1
05 - Entretien	155,3
06 - Loyers	3 437,1
07 - Fournitures	480,1
08 - Équipement	136,4
11 - Autres dépenses	46,1
Sous-total	6 934,0
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES	
08 - Équipement	461,6
TRANSFERT	
10 - Subvention	132,0
PRETS, PLACEMENT ET AVANCES	
13 - Prêts, placements et avances	1,0
TOTAL	22 976,8

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

VENTILATION DES DÉPENSES (DÉBOURSES PAR SUPER-CATÉGORIES ET CATÉGORIES
 POUR L'EXERCICE FINANCIER 1990-1991) (000,0 \$)

SUPER-CATÉGORIES ET CATÉGORIES DE DÉPENSES		DÉPENSES PROBABLES 1990-1991
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL		
01 - Rémunération régulière		14 502,6
02 - Autres rémunérations		307,1
	Sous-total	14 809,7
FONCTIONNEMENT - AUTRES DÉPENSES		
03 - Communications		720,9
04 - Services		1 714,4
05 - Entretien		155,3
06 - Loyers		3 437,1
07 - Fournitures		450,0
08 - Équipement		136,4
11 - Autres dépenses		20,0
	Sous-total	6 634,1
CAPITAL - AUTRES DÉPENSES		
08 - Équipement		446,6
TRANSFERT		
10 - Subvention		132,0
PRETS, PLACEMENT ET AVANCES		
13 - Prêts, placements et avances		1,0
	TOTAL	22 023,4

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Y A-T-IL EU TRANSFERT D'UNE CATÉGORIE À UNE AUTRE (CRÉDITS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES) QUELLE EN EST LA RAISON?

Le 12 mars 1991, le C.T. 176460 autorisait les transferts suivants:

<u>Élément/programme</u>	<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Montant</u>
32	01 - Rémunération régulière	(25 000 \$)
33	01 - Rémunération régulière	(80 000 \$)
02	04 - Services	(300 000 \$)
03	04 - Services	140 000 \$
04	06 - Loyers	110 000 \$
04	07 - Fournitures	155 000 \$

La raison du transfert est due principalement à des besoins contractuels non prévus en début d'exercice, notamment le contrat octroyé à Me William Atkinson dont le mandat était de conseiller les autorités du Conseil en matière de discrimination systémique et de représenter le Procureur général devant la Commission des droits de la personne relativement à la plainte déposée par le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec en cours d'année dans le cadre des négociations.

De plus, le Secrétariat du Conseil du trésor, secteur administratif, a dû faire face à des dépenses additionnelles, telles:

- paiement d'une facture à la Société immobilière du Québec
- location de locaux pour le Comité sur l'équité salariale chez les fonctionnaires
- Livre des crédits budgétaires 1991-1992, reprographie, etc.

Le 18 décembre 1990, le C.T. 175703 autorisait le transfert suivant: Transférer un montant de 50 000,00 \$ de la super catégorie "Fonctionnement-personnel" à "Fonctionnement-autres dépenses" de l'élément 03 du programme 01. Ce virement résulte principalement de l'augmentation de l'engagement de Me Gilles Guèvremont à titre d'agent négociateur pour la négociation de la première convention collective des ingénieurs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS DU MINISTÈRE QUI, DEPUIS LE 1 ^{er} 1990, ONT FAIT L'OBJET D'UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT AU VERSEMENT INITIAL				
NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT DU CONTRAT INITIAL	MONTANT DU SURPLUS VERSÉ	DÉPENSE TOTAL	RAISON DU DÉPASSEMENT
				Aucun contrat du ministère n'a fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au versement initial durant l'exercice 1990-1991

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES PERSONNES QUI FORMAIENT LES COMITÉS DE SÉLECTION
POUR CHACUN DES CONTRATS DU MINISTÈRE ACCORDÉS PAR UN COMITÉ DE SÉLECTION DEPUIS LE 1^{er} MARS 1990

NOM DU CONTRACTUEL	LISTE DES PERSONNES FORMANT LE COMITÉ DE SÉLECTION
<p><u>1989-1990</u></p> <p>Typo-Litho composition inc. (Livre des crédits)</p>	<p>André Poitras - Conseil du trésor Karl Gosselin - Conseil du trésor Clément Traversy - Conseil du trésor Carol Lachance (secrétaire) - Conseil du trésor</p>

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

VENTILATION DÉTAILLÉES DES TRANSFERTS OBTENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN 1990-1991 DANS LE CADRE
DES DIVERS PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS, POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES,
DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE DE SUBVENTION

Il n'y a eu aucun transfert obtenu du gouvernement fédéral dans le cadre des divers programmes à frais partagés durant l'exercice 1990-1991

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES COMITÉS, RENCONTRES OU CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES
ET INTER-PROVINCIALES AUXQUELS DES FONCTIONNAIRES OU REPRÉSENTANTS QUÉBÉCOIS ONT PARTICIPÉS

SUJET DE L'ACTIVITÉ	DATE	NOM ET TITRE DU FONCTIONNAIRE OU REPRÉSENTANT	COÛT
Rencontre entre la direction du Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec et la direction du Management Board du gouvernement de l'Ontario pour échanger sur nos expériences réciproques en relation avec les politiques budgétaires et administratives	8 et 9 novembre 1990	Denis Bédard - secrétaire Lorain Groleau - secrétaire adjoint aux politiques budgétaires Bruno Grégoire - secrétaire adjoint aux politiques de gestion Michel Bordeleau - directeur de la planification et des systèmes budgétaires Martial Lemay - directeur de la coordination de la gestion de l'information et des technologies	3 371,12

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES RÉSULTANT DE LA RÉVISION DES PROGRAMMES, TELLES QU'EXIGÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du trésor n'a pas fait l'objet de compression budgétaire pour l'année financière 1990-1991.

Les compressions budgétaires pour l'année financière 1991-1992 ont été établies à 715,6 K par le Conseil du trésor lors de la Revue de programmes. Cette compression a été appliquée par la réduction de l'effectif total qui est passé de 333 à 325 équivalents temps complets. Le budget de la catégorie "Fonctionnement-personnel" a été réduit en conséquence. La prévision des crédits à l'égard des postes vacants a aussi été corrigée en tenant compte de l'expérience passée. Le budget de la catégorie "Capital-autres dépenses" a été enfin diminuée de 50,0 K.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES DÉPENSES EN RECHERCHE ET EN DÉVELOPPEMENT (R & D)

Une partie des activités du Secrétariat reliée au développement des politiques de gestion des ressources humaines et des politiques administratives peut être assimilée à de la recherche et du développement.

QUESTION 31

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LES MONTANTS VERSÉS EN 1990-1991 PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET SES ORGANISMES
AU CHAPITRE DES TARIFS, DROITS ET PERMIS QUÉBÉCOIS

Ne s'applique pas au Conseil du trésor

QUESTION 32

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES LOIS OU ARTICLES DE LOIS QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR AU 1^{ER} MARS 1991

Aucune

**LISTE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS DE
L'OPPOSITION OFFICIELLE**

ÉTUDE DES CRÉDITS
1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR

LISTE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle adressées à tous les ministères et organismes gouvernementaux

1. Nombre de postes occasionnels titularisés en 1990-1991, prévisions 1991-1992 et processus adopté
- 2.- Inventaire des équipements informatiques et ajouts prévus en 1991-1992
- 3.- Données ventilées sur la présence des minorités ethniques dans la fonction publique pour les années 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

POSTES OCCASIONNELS TITULARISÉS EN 1990-1991

5 postes titularisés: 1 par affectation
 2 par mutation
 2 par recrutement (dont 1 occasionnel en place)

PRÉVISION POUR 1991-1992

Possibilité de 15 postes selon les processus de dotation habituels: promotion, affectation, mutation ou recrutement

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION 2 A

PAGE 1

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET AJOUTS EN 1991-1992			
	1990-1991	1991-1992	REMARQUES
CENTRE DE TRAITEMENT CT/MF			
Ordinateur central	IBM 4381- R92E	À déterminer	
Capacité de traitement (MIPS)	8,5 ¹	12 ¹	
Capacité d'emmagasinage (GIGAOCTETS)	22,5 ²	27,5 ²	
Contrôleur de télécommunication 3725	1	1	
Contrôleurs de communications	10	10	Au Secrétariat du Conseil du trésor
Dérôleurs de bandes magnétiques	4	4	

¹ Une augmentation de capacité de traitement de 3,5 MIPS est requise pour le S.C.T. et le M.F.Q. en 1991-1992. Pour le S.C.T., l'augmentation des besoins de traitement est de 15 % en 1991 par rapport à 1990. Cette augmentation est requise pour l'exploitation des systèmes en place.

² Enfin, pour permettre le passage aux nouvelles versions des logiciels d'exploitation et des logiciels d'application de façon plus harmonieuse, accroître la disponibilité des données et la vitesse de transfert ainsi que les espaces de travail, nous prévoyons 5 GIGA-OCTETS supplémentaires d'emmagasinage sur disques pour 1991.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET AJOUTS EN 1991-1992			
	1990-1991	1991-1992	REMARQUES
<u>Principaux logiciels</u> VM/SP HPO SQL/DATA SYSTEM VM/AS VMCENTER II SYSTEM W GDDM ACF2 SNA SAS APL2			Système d'exploitation Bases de données relationnelles Générateur d'applications Ensemble d'utilitaires Applications financières Graphiques Sécurité Télécommunications Statistiques Langage APL

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
 CONSEIL DU TRÉSOR
 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET AJOUTS EN 1991-1992						
	ACTUEL 1990-1991			PRÉVU EN 1991-1992		
	MICROS	ÉCRANS 3270	IMPRIMANTES	MICROS	ÉCRANS 3270	IMPRIMANTES
Secteur des politiques budgétaires	57	24	44	72	19	46
Secteur des politiques de gestion	36	5	22	42	5	27
Secteur des politiques de personnel	92	27	51	116	27	53
Secteur de l'administration	15	14	13	20	11	14
Direction des systèmes et des technologies de l'information	36	14	16	48	14	17
TOTAL	236	84	146	298	76	157

ÉTUDE DES CRÉDITS 1991-1992
CONSEIL DU TRÉSOR
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

REPRÉSENTATION DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI LE 31 MARS 1989, 1990 ET 1991						
CATÉGORIE	31 MARS 1989 ¹		31 MARS 1990 ¹		31 MARS 1991 ²	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Personnel de la haute direction	5	1,9	5	1,9	5	1,8
Personnel d'encadrement supérieur	45	1,9	44	1,8	46	1,9
Personnel d'encadrement intermédiaire	22	0,9	23	0,9	26	1,0
Personnel professionnel et enseignant	426	3,2	439	3,2	452	3,2
Personnel fonctionnaire	309	1,1	317	1,1	327	1,2
Personnel agent de la paix	31	1,4	33	1,4	31	1,3
Personnel ouvrier	59	1,6	56	1,6	43	1,3
TOTAL	897	1,7	917	1,7	930	1,7

Source: ¹ Secrétariat du Conseil du trésor, DCTPP-SAE

² Office des ressources humaines